

DIRECTION GÉNÉRALE

# CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 février 2021

Procès-verbal

Version intégrale



VILLE D'HYÈRES  
LES PALMIERS

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

## **Du Conseil Municipal de la Commune d'HYERES**

**SEANCE DU 26 FEVRIER 2021**

**QUORUM N° 1 :**

**DE LA DELIBERATION N° 1**

**A LA DELIBERATION N° 24**

**L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le VINGT SIX**

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni au Forum du Casino sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GIRAN Maire de la ville de Hyères les Palmiers

**ETAIENT PRESENTS :** Monsieur GIRAN, Monsieur ROUX, Madame BERNARDINI, Monsieur CARRASSAN, Madame MARINO, Monsieur GIRARDO, Madame MANA, Monsieur CORNILEAU, Madame BATTISTI, Monsieur FRATELLIA-GUIOL, Madame RITONDALE, Monsieur THIEBAUD, Madame PARENT, Monsieur BRUNEL, Madame SCANTAMBURLO, Monsieur BERNARDI, Madame MONFORT, Madame VERDINO, Monsieur CUNEO, Madame PAPALEO, Monsieur PHILIP, Madame DECUGIS, Monsieur MONPATE, Madame FONTAINE, Monsieur COLIN, Madame GALLART, Madame BUTTAFOGHI, Monsieur FOUQUE, Monsieur MICALLEF, Madame LEGOUHY, Monsieur LIBESSART, Madame PRESTAT, Madame PORTUESE, Madame TROPINI, Monsieur MARTIN, Madame FERJANI, Monsieur MASSUCO, Madame BURKI, Monsieur LAURENT, Madame COLLIN, Monsieur EYNARD-TOMATIS.

**ABSENTS :**

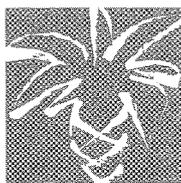
**EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,** Monsieur LAFAURE (pouvoir à Monsieur Sébastien FRATELLIA-GUIOL)  
Madame BARRUE (pouvoir à Monsieur Francis ROUX)  
Madame AGOSTA (pouvoir à Madame Karine TROPINI)  
Monsieur MARION (pouvoir à Madame Geneviève BURKI)

**CONSEILLERS EN EXERCICE : 45**

**DATE DE LA CONVOCATION : 19/02/2021**

**SECRETAIRE DE SEANCE : M. Olivier MICALLEF**

Lecture a été donnée de ce qui suit :



# VILLE D'HYÈRES

LES PALMIERS

## Séance du Conseil municipal du 26 février 2021

### SOMMAIRE

---

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2020 .....	4
AFFAIRE N° 1 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Ville d'Hyères les Palmiers - Débat d'Orientations Budgétaires 2021- Budget principal et budgets annexes.....	8
AFFAIRE N° 2 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Demande globale d'aides financières au Département du Var pour l'année 2020 au titre de l'investissement - Demande de maintien et transfert partiel d'une subvention attribuée.....	32
AFFAIRE N° 3 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Contrat Régional d'Équilibre Territorial (CRET 2020/2023) Région Provence Alpes Côte d'Azur / Métropole Toulon Provence Méditerranée - Demande de subvention pour l'Opération « Restauration des Étangs de Sauvebonne » .....	34
AFFAIRE N° 4 - CULTURE ET PATRIMOINE - SERVICE PATRIMOINE VILLE D'ART ET D'HISTOIRE - Avenant n°1 à la Convention entre le Parc national de Port-Cros, la Ville d'Hyères et la Métropole Toulon Provence Méditerranée pour la restauration et la valorisation du fort du Pradeau (presqu'île de Giens) - Autorisation de signature.....	35
AFFAIRE N° 5 - EDUCATION - École d'Arts tarification Covid.....	36
AFFAIRE N° 6 - CITOYENNETE - Régie à autonomie financière - Construction, entretien et vente de caveaux dans les cimetières - Fixation des tarifs des caveaux pour l'année 2021.....	37
AFFAIRE N° 7 - GÉOMATIQUE ET TERRITOIRE - Dénomination de 2 chemins privés : Chemin du Rémouleur / Chemin du Forgeron.....	37
AFFAIRE N° 8 - GÉOMATIQUE ET TERRITOIRE - Dénominations consensuelles de nouvelles voies privées .....	38

AFFAIRE N° 9 - COMMERCE - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - Redevance d'occupation du domaine public 2021 - Exonération partielle des redevances d'occupation du domaine public pour les terrasses et étalages.....	38
AFFAIRE N° 10 - COMMANDE PUBLIQUE - COMMUNICATION - Prestations d'impression - Accord-cadre à bons de commande - Mise en appel d'offres ouvert.....	38
AFFAIRE N° 11 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTEOTIQUE - L'AYGUADE - Parcelle cadastrée section IM n° 0157 formant le lot n° 34 - M. et Mme MANENT Yves - Avenant au bail emphytéotique en augmentation de durée .....	39
AFFAIRE N° 12 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTEOTIQUE - L'AYGUADE - Lot 40 - Aliénation du bien situé 6 avenue des Hirondelles cadastré section IM n° 0174 au profit de M. et Mme BARRUE Christophe.....	39
AFFAIRE N° 13 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Propriété Communale - Hippodrome de la plage - Avenant n° 2 à la convention passée avec la Société Hippique du Var .....	39
AFFAIRE N° 14 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Entrée Ouest d'HYERES - Avenant n° 1 à la convention entre l'État et la Commune du 5 août 1991 confiant à la ville d'Hyères les aménagements de la partie urbaine de l'autoroute A570 Toulon-Hyères, leur financement ainsi que leur entretien .41	
AFFAIRE N° 15 - INFRASTRUCTURES ET SYSTEMES NUMERIQUES - Convention portant sur l'autorisation d'utiliser le réseau radio TETRA mutualisé et les équipements terminaux associés de la Métropole Toulon Provence Méditerranée .....	44
AFFAIRE N° 16 - PORT D'HYERES (Saint Pierre) - Régie à autonomie financière du Port Saint Pierre - Consolidation d'un emploi à durée déterminée par la conclusion d'un contrat à durée indéterminée .....	46
AFFAIRE N° 17 - PORT D'HYERES SAINT PIERRE - Stationnement sur « le terrain SB20 » - Fixation des tarifs.....	46
AFFAIRE N° 18 - PORT D'HYERES SAINT PIERRE - STATION D'AVITAILLEMENT - Demande de permis de construire pour la réalisation des travaux de réhabilitation et de mise en conformité - Autorisation de signature donnée à Monsieur le Maire .....	46
AFFAIRE N° 19 - DIRECTION BUREAU D'ÉTUDES BÂTIMENTS - Création du Club House - Stade Veran	48
AFFAIRE N° 20 - DIRECTION BUREAU D'ETUDES BATIMENTS - Travaux de réfection et d'extension du skate-park .....	50
AFFAIRE N° 21 - DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés - Année 2019 .....	52
AFFAIRE N° 22 - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement - Année 2019 .....	52
AFFAIRE N° 23 - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - MÉCÉNAT - Information du Conseil Municipal .....	54

AFFAIRE N° 24 - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - Commission Consultative des Services Publics Locaux - Présentation de l'état des travaux réalisés par la commission au cours de l'année 2020.....	57
QUESTIONS ORALES.....	58

*(La séance est ouverte à 9 h 01, par Monsieur Jean-Pierre GIRAN, maire d'Hyères-les-Palmiers.)*

**M. LE MAIRE** : Mes chers collègues, je vous souhaite la bienvenue. La séance est ouverte. Je demande à Madame BIVILLE de bien vouloir procéder à l'appel.

*(Madame BIVILLE procède à l'appel nominal.)*

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup. Le quorum étant atteint, nous pouvons valablement délibérer.

Je propose de désigner Olivier MICALLEFF en tant que secrétaire de séance. S'il n'y a pas d'opposition, je vous remercie.

### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2020**

**M. LE MAIRE** : Avez-vous des observations ?

### **LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2020 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

**M. LE MAIRE** : Avant de passer à l'ordre du jour, je voudrais faire un point sur la Covid et les tendances épidémiologiques sur notre commune.

Je vous rappelle qu'à l'heure actuelle, nous avons un centre de dépistage en fonctionnement à l'espace de la Villette. Au 13 février, 34 000 tests avaient été réalisés, ce qui est significatif, avec un taux de positivité global de 8 % en moyenne. Néanmoins, on observe qu'entre le 9 et le 13 février, ce taux était plutôt aux alentours de 4 ou 5 %.

Dans le même temps, nous avons mis en place un centre de vaccination dans l'espace du Forum, avec deux lignes, jusqu'au 15 février, qui permettaient de vacciner 103 ou 104 personnes chaque jour. Depuis cette date, une troisième ligne a été ouverte, ce qui permet de vacciner 150 personnes par jour, dont une centaine pour la deuxième dose et 50 nouvelles. Bien entendu, nous sommes totalement disponibles, et je remercie la communauté territoriale de santé pour l'action qu'elle mène, ainsi que la protection civile, les pompiers et tous ceux qui participent. Cela se passe admirablement bien dans le fonctionnement interne, mais parfois difficilement au niveau des vaccins et des rendez-vous. En effet, la plateforme Doctolib, sur laquelle chacun doit être inscrit, a parfois quelques hésitations, et les informations transmises par l'ARS ne sont pas toujours d'une parfaite limpidité.

À titre d'exemple, quelque temps en arrière, l'ARS nous a dit, le mardi, que les rendez-vous reprendront le vendredi, après l'interruption qui s'est produite. Nous avons donc communiqué cette information. Or le lendemain, Doctolib fonctionnait à nouveau, et tous les distraits qui y venaient se sont inscrits, mais quand les studieux ont téléphoné le vendredi, on leur a dit qu'il n'était plus possible de prendre rendez-vous. C'est donc un peu complexe, étant bien entendu qu'en bout de chaîne, votre serviteur est responsable de toutes les difficultés. Peu importe ! Je crois que le fonctionnement satisfait tout le monde, même si nous regrettons de ne pas pouvoir vacciner davantage, mais il s'agit d'un problème de disponibilité en vaccin et d'acheminement. En tout cas, l'ARS sait que nous sommes en capacité d'avoir deux ou trois lignes supplémentaires sans difficulté dans les locaux qui ont été aménagés.

J'ajoute que depuis plus d'un mois, je demande à l'ARS que l'on vaccine *in situ* les pensionnaires du foyer municipal des Mûriers, ainsi que ceux de structures telles que les Cardinales, par exemple, qui comprennent un grand nombre de personnes de plus de 75 ans. Au lieu de les faire s'inscrire et venir, il serait préférable d'y aller. La situation semble se débloquer, même si cela a été différé de 15 jours pour les Mûriers, dans la mesure où un pensionnaire a été atteint du Covid. En tout cas, parallèlement à notre centre, je souhaite que les structures de ce type puissent bénéficier d'une possibilité de vaccination *in situ*.

Pour le reste, vous êtes au moins autant au courant que moi, même si nous ne savons pas grand-chose. En tout cas, le plus vraisemblable est que des mesures complémentaires devraient être prises dans une semaine.

En ce qui concerne la situation, le taux de positivité est de 7,5 % dans la région, de 7,3 % dans le Var et de 10 % dans les Alpes-Maritimes. Le taux d'incidence est de 364 dans la région, de 313 dans le Var et de 591 dans les Alpes-Maritimes. Aujourd'hui, dans le Var, nous sommes à un niveau qui nous met en rouge foncé sur les fameuses cartes et qui devrait peut-être conduire, dans une semaine, à des renforcements importants, qui sont sans doute souhaitables, chacun ayant son point de vue sur le sujet. À une époque, il y avait autant de sélectionneurs de l'équipe de France de football que de personnes dans les stades ; actuellement, il y a autant d'épidémiologistes que de personnes intéressées. Néanmoins, comme je l'avais indiqué – et le président FALCO l'a relayé –, l'une des priorités est que, même si les mesures sont difficiles, tout doit être fait pour essayer de sauver au moins l'été, d'un point de vue économique. En effet, il serait très délicat que nous soyons dans une situation intermédiaire en cette période, quand on sait que notre économie dépend à environ 70 % de la dimension touristique, sachant qu'actuellement, les hôtels tournent peu, et les restaurants et cafés sont fermés. Tout cela est très compliqué. Par conséquent, s'il fallait passer par une période de renforcement très fort, voire de confinement, je crois qu'il faudrait le faire si cela pouvait garantir de préserver la période estivale.

Ce contexte étant décrit, il existe une difficulté supplémentaire dont je voudrais vous parler, s'agissant de la volonté de la Fédération internationale de voile d'organiser la semaine pré-olympique à Hyères, durant tout le mois d'avril. Nous sommes très attachés à cette manifestation, car elle date d'une cinquantaine d'années et est fondamentale, traduisant la qualité de notre site et l'attractivité pour tous les navigateurs du monde. Toutefois, de mon point de vue, je trouve qu'il est inconséquent de faire venir 1 000 personnes d'Afrique du Sud, du Brésil, d'Angleterre et d'ailleurs à un moment de telle incertitude, d'autant plus quand les cafés et les restaurants seront fermés. En d'autres termes, à ce moment-là, nous ne serions qu'un lieu d'évolution pour des candidats aux Jeux Olympiques, sans aucune retombée économique, ou très peu, en étant tout de même en contradiction avec la volonté d'éviter tout rassemblement et tout cluster.

J'ai fait part de mon opposition au président de la Fédération française de voile, ainsi qu'à Monsieur le Préfet du Var, à plusieurs reprises, lequel est totalement en phase avec notre réflexion. La Métropole l'est également, sachant qu'elle est un financeur important de la semaine olympique. Par exemple, je vous signale que Palma de Majorque, qui devait se tenir juste avant Hyères, a reporté au mois d'octobre. La difficulté est que ces compétitions servent en partie à la sélection pour les Jeux de Tokyo, dont personne ne sait, à l'heure actuelle, s'ils auront bien lieu.

Je suis défavorable à cette organisation. Je ne prendrai pas le risque que l'on nous demande de prendre, quelles que soient les motivations des acteurs du secteur, et je le fais savoir. D'ailleurs, les compétiteurs sont plutôt sur ma ligne que sur celle du bureau de la Fédération. On nous a proposé une convention d'organisation, et je ne la mets pas au vote du Conseil municipal.

Le ministère des Sports a donné un avis favorable, compte tenu du protocole très strict qui a été élaboré, me dit-on, mais la décision ultime doit se prendre dans un comité interministériel dédié à l'organisation des grands événements, par dérogation. Je ne sais pas quand ils se détermineront, mais si cela se fait dans une dizaine de jours et que, par exemple, le Var est confiné, il serait tout de même paradoxal de décider d'organiser, pour trois semaines après, une manifestation internationale avec 1 000 personnes, au moment où tout est contraint.

Je voulais donc vous en faire part et connaître votre sentiment sur ce sujet, car si vous le partagez, la position de la commune sera encore plus forte que celle que j'ai pu émettre. Pour ma part, en responsabilité, il y a des choses que je ne ferais pas, car je crois que ce ne serait ni efficace ni décent.

Je ne sais si l'adage « qui ne dit mot consent » vaut approbation, mais je pose la question différemment.

J'écrirai une nouvelle fois au Premier ministre et confirmerai auprès du Préfet que la situation épidémiologique extrêmement tendue du Var, avec les évolutions que l'on peut imaginer, et la certitude de l'absence de retombées économiques pour cette manifestation justifient que la commune d'Hyères ne souhaite pas l'organiser pendant quatre semaines au mois d'avril où, finalement, les personnes sur l'eau auront peut-être satisfaction, alors que les autres ont des difficultés. J'ajoute que notre service des Sports et celui de la base nautique sont également d'accord avec nous. Ils avaient même proposé aux organisateurs de réduire la manifestation au minimum pour qu'elle ne soit consacrée qu'aux présélections olympiques, soit deux catégories, mais cela a été refusé par la Fédération, de telle façon que le périmètre reste important.

Je voudrais donc savoir si vous êtes d'accord pour vous associer à cette démarche qui, pour ma part, me paraît indispensable.

**M. EYNARD-TOMATIS** : Monsieur le Maire, je vous apporte mon soutien total dans cette démarche. En effet, pour vivre au quotidien la prise en charge de malades du Covid, je pense qu'il serait totalement incohérent de confiner les Hyérois et, dans le même temps, de faire venir plusieurs centaines de personnes dont on ne connaît ni le statut ni l'origine.

**M. LE MAIRE** : J'ajoute qu'il s'agit d'une manifestation internationale. Or j'ai cru comprendre que les frontières étaient fermées pour les ressortissants extra européens. Par conséquent, il me semble qu'il existe quelques incohérences sur le sujet.

Par ailleurs, comme cela a pu arriver dans les universités ou pour le baccalauréat, notamment cette année, quand un ministre décide légitimement que les épreuves n'ont pas lieu, on applique le contrôle continu. En l'occurrence, si certaines fédérations n'ont pas encore déterminé leurs sélectionnés, je pense qu'un contrôle continu des résultats antérieurs doit pouvoir leur permettre de les choisir, sans être obligé de faire une dernière manifestation, sachant qu'elles ont toutes été annulées dans le monde et qu'il ne reste plus que celle d'Hyères.

Par conséquent, si vous m'y autorisez, dans une formulation très simple, avec les deux arguments que je viens d'indiquer, à savoir la situation épidémiologique et l'absence de retombées économiques, soutiendriez-vous un courrier de ce type ?

Je mets aux voix.

*(Le Conseil municipal est favorable à l'unanimité.)*

Unanimement, je crois que le minimum d'un principe de précaution doit jouer, d'autant plus quand on voit que 15 joueurs de l'équipe de France de rugby, dans un protocole le plus strict du monde, se trouvent dans l'incapacité de jouer dimanche, alors que toutes les mesures avaient été prises.

Je vous remercie de votre soutien et de votre compréhension sur le sujet.

**AFFAIRE N° 1 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Ville d'Hyères les Palmiers - Débat d'Orientations Budgétaires 2021- Budget principal et budgets annexes**

**M. LE MAIRE** : Le point principal de l'ordre du jour de ce Conseil concerne les rapports d'orientations budgétaires sur les différents ports de la commune, sur les caveaux, qui constituent désormais un budget annexe, ainsi que sur le budget principal de la commune. Nous devons prendre acte séparément de ces rapports budgétaires. Il ne s'agit pas d'un vote pour ou contre, mais nous prenons acte que le débat a eu lieu. Avant que Madame MANA vous présente le rapport sur les budgets des ports et des caveaux, je vous parlerai du budget global de la commune.

En introduction, je vous dirai tout un ensemble d'évidences. En effet, notre rapport d'orientations budgétaires s'inscrit dans un contexte économique que, de mémoire, nous n'avions jamais connu, d'incertitude absolue et de difficultés liées au Covid en 2020.

Par exemple, je rappelle qu'en 2020, le produit intérieur brut a chuté de 8,3 %, que le déficit de l'État a plus que doublé, que le taux de chômage a fortement augmenté et que, dans un principe de précaution ou d'impossibilité de dépenser, l'épargne des Français atteint pratiquement 150 milliards d'euros. Ceci résulte de l'effet du Covid. Cependant, non seulement cet effet se poursuit en 2021, mais tout ce qui s'est passé en 2020 crée un effet d'écho extrêmement fort sur 2021 et même sur 2022, voire sur 2023.

Pour 2021, les estimations prévoient une croissance de +5,5 % – cette augmentation s'explique par le fait que nous avons baissé de 8,3 %, mais il n'est pas sûr que nous intégrions ce rebond –, ainsi qu'une dette publique à 125 % du PIB et une inflation limitée, bien qu'il y ait des frémissements, étant bien entendu que l'on ne peut pas distribuer de l'argent indéfiniment sans qu'il y ait un petit mouvement de ce côté.

Dans ce contexte bouleversé, la loi de Finances 2021 a prévu plusieurs mesures de soutien à l'économie locale, dont la mise en place du plan « France Relance » de 100 milliards d'euros sur deux ans, dont 42 milliards pour 2021. Les services étudient les possibilités qui peuvent s'offrir, mais c'est tout de même très contraint, sur des thèmes très précis, notamment la transition énergétique, etc. Après avoir vérifié, et commentant une information de Madame BURKI, je me permets de signaler que ce plan de relance n'inclut pas le social. Nous essaierons de nous y intégrer, même si cela ne modifiera pas fondamentalement la donne, mais par précaution, nous ne l'introduirons pas dans le budget.

En 2020, le contexte local a été totalement inédit. En effet, la crise du Covid a sans doute impacté les finances communales de 4 à 5 M€. Je vous rappelle les différentes mesures que nous avons prises, notamment avec le soutien délibéré à l'action économique par toutes les exonérations d'occupation du domaine public et de loyers. L'impact est fort sur les recettes de la commune, notamment par la fermeture du Casino, qui est un exemple emblématique, la baisse des ventes et des droits de mutation, la gratuité des parkings et de la cantine, etc. Nous avons donc des baisses mécaniques de recettes, ainsi que des dépenses de fonctionnement supplémentaires liées au Covid, avec la mise en place du centre de dépistage et de vaccination. Pour vous donner un exemple, le centre de vaccination coûte environ 40 000 € par mois.

Tout cela a pesé sur les dépenses communales, avec une conséquence très forte sur le CCAS, ce qui m'a obligé, hier, à reporter le débat d'orientations budgétaires le concernant, car je n'étais pas satisfait de la présentation que je voulais faire.

Il faut noter un point très particulier pour le Comité communal d'action sociale. En premier lieu, il est touché par le Covid, notamment par les primes Covid que nous avons versées aux agents. Par ailleurs, le CCAS a cette particularité d'être totalement contraint dans ses recettes et dans ses dépenses. En effet, ses recettes sont calibrées par la réglementation. On ne peut pas librement fixer les tarifs du foyer, du portage de repas à domicile, des crèches, etc., car cela est régi par une nomenclature. D'autre part, en termes de dépenses, nous devons satisfaire certaines obligations, dont le taux d'encadrement des crèches, par exemple, puisque lorsque vous ouvrez une crèche, le nombre de personnes est codifié et s'impose. Sauf à faire des révisions stratégiques – mais j'invite à ce que l'on puisse y réfléchir –, ces deux contraintes conduisent à avoir, chaque année, une augmentation du déficit du CCAS que la subvention communale doit couvrir, puisqu'il s'agit de fonctionnement. L'année dernière, nous avons déjà fait une subvention exceptionnelle de près de 700 000 €, et je pense qu'il faudra continuer. À titre d'exemple, les crèches que nous avons ouvertes ou agrandies représentent 140 000 € de dépenses de fonctionnement supplémentaires ; le glissement vieillesse-technicité de l'ensemble du personnel, mécaniquement, représente 180 000 € ; nous avons développé des tickets restaurant et la mutuelle ; les aides de la CAF sont délicates, etc.

Il faut donc noter un impact général sur la commune, avec une mention spéciale au CCAS. Cela fait partie du contexte qui perdurera en 2021.

Le deuxième élément du contexte porte sur l'environnement et les relations avec l'État. La décision de baisser la DGF, qui a été prise en avril 2014 et qui s'est poursuivie jusqu'en 2018, quand le président Macron a très opportunément arrêté l'hémorragie, a fait perdre à la commune 28 M€ en cumulé par rapport à ce qu'elle aurait obtenu si la DGF était restée à son montant de 2013, ce qui est considérable.

La gestion rigoureuse, la prise en charge d'investissements par TPM et des ventes importantes ont permis d'avoir des résultats financiers tout à fait exceptionnels, et ils le demeurent cette année, mais avec un effet d'écho, l'impact devient très important, et nous fonctionnons dans des conditions plus difficiles que cela ne fut le cas dans le passé.

Une autre difficulté est qu'il existe des incertitudes dans le calcul des bases fiscales. Elles sont largement fondées sur la population, et je suis obligé de vous dire que celle d'Hyères a diminué de 524 habitants en 2021, ce qui vient peser à la baisse sur la DGF. Or il s'agit d'une apparence qui ne correspond pas à la réalité. D'ailleurs, chacun d'entre nous peut comprendre qu'aucun phénomène d'émigration particulier n'a eu lieu, et beaucoup se sont émus des nombreuses constructions qui sont intervenues et qui, normalement, doivent être habitées. Certains avaient même prédit l'apocalypse à 80 000 habitants, alors que dans les chiffres, nous en perdons.

Le problème est dû aux modalités du recensement de l'INSEE. En effet, chaque année, un échantillon représentant un huitième du territoire est tiré au sort et, si vous avez de la chance, on tombe sur des immeubles pleins, mais si vous êtes malchanceux, vous tombez sur Maéva, au port, qui a été vendu à la découpe quelques années auparavant, qui comprend des résidences secondaires et qui est vide à 98 %. Nous avons donc cette difficulté. Nous avons écrit pour l'expliquer, mais il s'agit d'une approche nationale de l'INSEE qui, pour l'instant, ne veut pas modifier sa méthode. Cela crée donc des difficultés pour 2021, puisque cela a une conséquence financière directe. Bien entendu, l'année prochaine, si le tirage au sort est favorable, nous aurons une brutale augmentation de la population, alors qu'en réalité, elle ne sera que le reliquat de ce qui n'avait pas été compté précédemment.

De la même façon, le nombre de logements dans la commune n'augmente pas comme on pourrait l'imaginer, et cela vient également peser sur les bases fiscales des impôts (taxe d'habitation et taxe foncière), dans la mesure où il existe un effet de retard entre la réalité des faits et la prise en charge cadastrale, dont le délai est de deux ans. On peut donc penser que les choses s'amélioreront en 2022, mais en 2021, cet élément n'est pas favorable en termes de DGF et de bases fiscales, qui constituent deux recettes fondamentales.

La troisième dimension concernant l'État – je ne parle pas du gouvernement, mais de l'État dans toute sa splendeur –, est qu'à un moment donné, il décide que telle taxe doit être supprimée. Toutefois, quand celle-ci est au bénéfice d'une commune, on ne sait pas comment faire, et l'exemple nous a été donné cette année. En effet, de tout temps, une taxe était appliquée sur les convois funéraires dans la commune, dont le montant s'élevait à environ 70 000 €, mais elle est supprimée. Nous devons donc prendre sur le budget global pour entretenir les cimetières et faire tout ce à quoi elle servait. Ce n'est pas très grave, mais ce n'est pas compensé.

Enfin, il existe un troisième élément pour décrire le contexte et la difficulté de plus en plus grande de gérer un budget de collectivité, à savoir la coexistence des communes et des métropoles, désormais en régime de croisière. Vous savez que les transferts de compétences ont fait que, dorénavant, la voirie, la propreté et tout un ensemble de domaines fondamentaux ont été transférés de la commune à la Métropole. Bien entendu, on a également transféré le financement, lequel avait été établi sur la base des années antérieures. On a regardé ce qui avait été dépensé en voirie à Hyères pendant six ans, puis on a fait une moyenne, et nous payons ce que l'on appelle une attribution de compensation qui permettra le financement. Le problème est que désormais, on ne peut plus arbitrer dans le montant des investissements entre la voirie et le bâtiment, comme on le faisait dans le passé. Auparavant, on pouvait dire : « Pendant deux ans, nous ferons beaucoup de voirie et moins de bâtiment, puis les deux années suivantes, nous ferons beaucoup de bâtiment, peut-être parce qu'il existe un projet de gymnase ou de salle des fêtes, et nous ferons un peu moins de voirie pour ne pas exploser. » Or à présent, nous n'avons pas le choix : nous savons que 7,3 M€ sont consacrés à la voirie chaque année. Par conséquent, les arbitrages ne sont plus possibles. En tout cas, ils sont beaucoup plus contraints, et je voulais évoquer cette difficulté de gestion.

Ce contexte étant tracé, je dirai quelques mots sur la situation en 2020, puisque lorsque l'on parle d'un budget, on est bien obligé de partir de bases, sachant qu'en l'occurrence, elles sont solides.

Dans les dépenses de fonctionnement, nous avons une diminution des charges à caractère général, lesquelles occupent une place relativement importante. Ceci est dû à un effet Covid que je n'ose qualifier de positif, mais la suppression de manifestations a permis de réaliser quelques économies en 2020, par rapport à 2019. En revanche, au niveau des subventions, on note une augmentation significative, notamment liée au CCAS.

Dans les recettes, en vente de produits, on observe une très forte baisse, de plus de 1,7 M€, liée à la diminution des ventes, un principe de précaution ayant été appliqué.

On constate donc des effets divers et variés sur lesquels je reviendrai. Néanmoins, même si nous avons une légère réduction de l'épargne brute, qui passe de 10,3 M€ à 9,9 M€, nous gardons un niveau d'épargne très élevé et, par conséquent, une situation extrêmement saine en 2020, étant bien entendu que nous avons véritablement verrouillé l'ensemble des sujets.

En effet, les charges de personnel ont été tenues. Le total des effectifs était de 803 en 2019 et passe à 793 en 2020, à savoir que nous n'avons pas remplacé la totalité des départs à la retraite, loin s'en faut, et j'ai déjà indiqué que les charges à caractère général sont en diminution.

D'autre part, vous voyez l'évolution de la DGF sur le tableau : comme je l'ai dit précédemment, si l'on avait maintenu le niveau de 2013, nous aurions obtenu 28,6 M€ supplémentaires. Quelqu'un m'a dit que tout le monde était dans le même cas, mais ce n'est pas une consolation. En tout cas, cela vient peser sur toutes les gestions communales de façon très forte. On est dans un autre monde ! Il faut tout de même comprendre que près de 30 M€ sur six ans, cela représente 5 M€ par an, dont nous disposions précédemment et qui ont disparu.

Vous avez un tableau détaillant le coût du Covid pour un certain nombre de recettes :

- Les droits de mutation ont un peu baissé ;
- Le produit des jeux du Casino a diminué, et cela continuera, puisqu'il est toujours fermé, sachant qu'il n'ouvrira pas avant l'été, dans le meilleur des cas ;
- Les taxes d'électricité sont stables ;
- Les droits de place ont chuté, compte tenu des exonérations ;
- Les ventes ont baissé par principe de précaution, etc.

Cela représente près de 3,5 M€ de baisse entre le CA 2019 et le CA 2020.

Par ailleurs, la vision rétrospective étant importante, si l'on regarde l'évolution de l'épargne nette, on voit qu'elle se tient bien.

Concernant les impôts, vous connaissez les taux d'imposition des années précédentes. Je voudrais simplement rappeler que leur augmentation a été de 5,51 % entre 2002 et 2007, puis de 5,86 % entre 2008 et 2013, et je suis bien obligé de rappeler qu'à cette époque, la DGF était euphorique. Entre 2014 et 2020, ce qui correspond à la période de la baisse de la DGF, la taxe d'habitation n'a augmenté que de 1,69 %, et les taxes foncières ont baissé de 4,4 %. Nous avons une situation fiscale reflétant une politique très rigoureuse en la matière et donnant des marges éventuelles pour l'avenir.

Dans le tableau concernant le financement des équipements, vous observez une chute des dépenses d'équipement en 2020, pour la simple raison que pendant la période du Covid, l'activité des entreprises a été ralentie, certaines ayant été fermées, et un certain nombre de projets d'investissement ont dû être reportés vers 2021, où nous aurons 7,5 M€ de reports qui n'ont pas pu être réalisés en 2020, en espérant ne pas avoir à reporter de nouveau sur 2022.

Pour le reste, il faut souligner le financement extraordinairement sain des investissements, puisque depuis 2016, l'autofinancement est total, et aucun emprunt n'a été contracté. En 2015, il s'agissait d'un emprunt préalablement contracté, qui était mobilisé à T+2 et que nous avons dû assumer. Les finances communales sont donc extrêmement saines.

S'agissant de la dette, lorsque l'on n'emprunte pas, forcément, l'encours de la dette baisse. En 2020, il s'élève à 16 M€, ce qui est très faible. Récemment, dans la presse, je lisais la qualité de la gestion des ressources budgétaires d'une commune de l'Ouest Var, dont la population représente la moitié de la nôtre et dont l'encours de la dette est de 35 M€. Nous sommes vraiment très peu endettés, et cela se traduit par une capacité de désendettement de 1,64. C'est le rapport entre le montant de l'endettement et l'épargne brute, à savoir le nombre d'années qu'il faudrait pour rembourser la totalité en mobilisant l'épargne brute, sachant que le seuil de vigilance est à 10. C'est donc très important, car l'emprunt reviendra obligatoirement dans la logique de la commune dans les années à venir, compte tenu du contexte. Néanmoins, ce n'est pas une difficulté, mais une opportunité que nous devons saisir, dans la mesure où les taux d'intérêt sont extrêmement bas et que c'est un financement normal. Nous avons pu nous en passer pendant six ou huit ans, mais demain, il faudra y revenir, dans des conditions qui conserveront une capacité de désendettement très faible, puisque nous avons une marge incroyable par rapport à la moyenne. À titre d'exemple, au 31 décembre 2020, à Hyères, l'encours de la dette par habitant était de 290 €, alors que pour les villes de même strate, la moyenne est de 1 372 €, ce qui signifie que le nôtre est quatre fois inférieur à la moyenne de la strate.

Ensuite, vous avez les résultats de clôture. Chaque année, quand les comptes administratifs ont été épuisés, on constate que des reliquats d'investissement et de fonctionnement n'ont pas été dépensés, ce qui constitue une sorte de cagnotte permettant d'assurer le financement des investissements, concurremment à l'épargne courante de la commune. Dans le tableau, vous observez une période allant de 2011 à 2020 : depuis 2015, l'excédent de clôture est important, ce qui permet d'avoir une sécurité et de continuer à autofinancer à 100 % la totalité des investissements, comme ce sera le cas en 2021, malgré toutes les difficultés qui s'abattent sur les communes. Ces résultats sont très positifs, même si l'on observe une diminution du résultat de clôture en 2020, laquelle sera importante en 2021, pour des raisons évidentes, notamment de report d'investissements qui devront bien être financés.

Le contexte est donc ainsi. Il est un peu compliqué pour moi de le dire, car cela ressemble à de l'autosatisfaction, mais la situation financière de la commune est exceptionnellement saine. Néanmoins, elle ne pourra pas demeurer en l'état. Elle restera très saine, mais il faudra nécessairement modifier les arbitrages, car la situation devient différente.

Dans ce contexte, les orientations pour 2021 sont les suivantes.

En termes de dépenses de fonctionnement, qui devraient être relativement stabilisées, nous avons toujours l'obligation de maîtriser les dépenses de personnel, notamment par le non-remplacement de personnes partant à la retraite. Selon nos prévisions, au 1<sup>er</sup> janvier 2021, les effectifs passeront à 789, alors qu'ils étaient à 802 en 2020.

Bien entendu, la masse salariale subira l'effet traditionnel du glissement vieillesse-technicité, puisque les agents vieillissent, comme chacun d'entre nous, et qu'en outre, on peut espérer qu'ils soient promus. Cela représente donc 1,81 % d'augmentation mécanique, mais pour le reste, ceci est très bien tenu. En cas de besoin, nous ferons appel au service civique.

Je rappelle également que des élections auront lieu au mois de juin 2021 et que le coût de leur organisation est estimé à 212 000 €. Cela fait partie des grandeurs et servitudes de la gestion communale ! Sans les élections, les finances de la commune se porteraient encore mieux.

Les charges à caractère général devraient se monter aux alentours de 13 M€, mais là encore, la gestion est rigoureuse, et nous les tiendrons.

Les atténuations de produits concernent essentiellement la loi SRU. À ce titre, le prélèvement sera de 850 000 €. Il augmente, dans la mesure où la commune a été mise en carence, comme toutes celles de TPM, sauf une, mais nous avons eu la chance ou le mérite de n'avoir une augmentation de la pénalité que de 10 %, quand les autres communes ont parfois 100 %, voire 400 %. Chaque année, nous devons donc payer 850 000 € du fait de l'écart entre les logements sociaux que l'État souhaiterait et ceux existant dans la commune, mais je salue l'approche très compréhensive de l'État sur la situation particulière d'Hyères, et le fait que nous ayons manifesté une bonne volonté a été récompensé. En effet, le taux de logements sociaux à Hyères est de 13,5 %, sachant que l'objectif est de 25 %, alors que les communes ayant vu une augmentation de 100 % ou davantage ont parfois un taux supérieur au nôtre.

Toujours au sujet des dépenses de fonctionnement, les subventions seront stabilisées. Cependant, il risque d'y avoir un effet CCAS important, car je crois qu'il faut tirer des conséquences de la situation que l'on est obligé de constater et avoir une politique de vérité en la matière.

Par ailleurs, les charges financières continueront à diminuer, puisque la dette diminue.

Il s'agit donc de dépenses responsables.

Sur le plan des recettes de fonctionnement, par rapport à 2019, on note une baisse des produits des services, du domaine et de gestion courante, concernant les locations de salles, les exonérations de loyers, etc.

Les impôts et taxes sont stabilisés, compte tenu du fait que les taux ne bougent pas. Toutefois, je me permets de préciser aux contribuables que le taux du foncier bâti de la commune passera de 20 % à 40 %, mais qu'en réalité, il s'agit de la somme du taux communal et de l'ancien taux départemental. En effet, dans la réforme d'exonération de la taxe d'habitation, la perte de cette taxe est compensée par la taxe foncière du Département.

Je le dis, car nous recevrons de nombreux courriers d'incompréhension. L'augmentation qui se produira sur les documents est donc une apparence, et non une réalité.

D'autre part, nous avons souhaité maintenir les dépenses d'investissement à un niveau élevé, non seulement parce qu'un coup de frein a eu lieu l'année dernière, mais également parce qu'il faut apporter cette contribution essentielle à l'activité économique. Néanmoins, ce n'est plus aussi simple qu'avant, car les dépenses d'investissement sont de trois types.

En premier, nous avons celles relevant directement de la décision et du budget communal, concernant les compétences communales, notamment les bâtiments. Elles s'élèveront à 22,5 M€, car elles comprennent le montant des reports de 7 M€. Les principaux sujets sont :

- la finalisation des travaux du Musée, qui avaient été totalement interrompus – entre autres raisons, je vous rappelle qu'une entreprise avait fait défaut ;
- toute la rénovation énergétique et le remplacement des chaudières des bâtiments administratifs et scolaires ;
- la finalisation des travaux sur le site archéologique d'Olbia, dont on me dit qu'ils sont pratiquement terminés et de grande qualité ;
- la réhabilitation et l'extension du skatepark ;
- les travaux du club house au stade André Veran, tout cela devant être terminé en fin d'année ;
- la restauration des étangs de Sauvebonne ;
- les équipements pour les personnes à mobilité réduite ;
- l'achat de deux salles à la Coupole, puisque désormais, la brasserie est un souvenir ;
- la concession d'aménagement de VAD que nous finançons et qui permet de poursuivre notre politique dans la vieille ville, sur le Parcours des Arts et les devantures commerciales.

Le deuxième type d'investissements concerne ceux relevant de la commune, mais réalisés au titre de l'antenne TPM, à savoir tout ce qui concerne la voirie ou la propreté, qui est assuré par l'antenne TPM et financé par l'allocation de compensation de 7 130 000 €. En 2021, cela permettra de réaliser :

- la place Saint-Pierre à Giens ;
- la requalification de l'ensemble de la Blocarde, qui est déjà bien entamée ;

- la requalification et les travaux des rues de l'Hippodrome et de Claude Durand au port ;
- les études pour la requalification de la rue des Capucines et de la grotte des Fées, ainsi que pour un très grand projet groupant le boulevard d'Orient, le boulevard Frédéric Mistral et l'avenue Chateaubriand ;
- les équipements publics de la vieille ville.

Le troisième type d'investissements à Hyères concerne ceux réalisés par TPM sur le budget métropolitain, dont la Métropole considère qu'ils ont une importance telle qu'ils irriguent l'ensemble du territoire métropolitain, qu'ils se trouvent à Hyères, à Ollioules ou à Toulon, et doivent donc être directement pris en charge par le budget du centre. Cela avait bien amélioré notre résultat de clôture en 2018-2019, car cela avait permis de faire financer les travaux de la place Clémenceau et du bord du mer par TPM. Au départ, ils étaient sur notre budget, puis ils avaient été transférés. De la même façon, On trouve ici :

- la réhabilitation de l'avenue Decugis, qui est financée sur le budget de TPM et qui sera achevé ;
- le trait de côte du Ceinturon, où nous avons enfin l'accord de la DREAL pour une modalité de butée de pied de renforcement pour lutter contre l'érosion, ce qui est très important ;
- le sea-line, dont les études se poursuivent et qui devrait être opérationnel à Porquerolles pour l'été 2022 ;
- le pôle d'échange multimodal, qui est une très grosse affaire de près de 20 M€, pour lequel nous marquons une étape importante. D'ailleurs, nous ferons bientôt un comité de pilotage. Toutefois, nous ne pourrons pas avoir de petit train, car l'Armée et la base aéronavale ne veulent pas nous donner la voie de chemin de fer qui se situe entre la gare et le pont de La Villette, cette zone étant réservée par l'Armée pour être opérationnelle en cas de difficulté ou de conflit. Nous avons tout tenté, mais les impératifs de défense se sont imposés. De plus, nous ne pouvons pas faire un petit train qui partirait après le pont de La Villette. Nous sommes donc obligés de passer au transport en site propre, ce qui n'est pas un inconvénient majeur. Le véhicule partira de la gare et transitera par l'Espace 3000. Nous ferons un accès au réseau ferré après La Villette, où il reprendra l'assiette de la voie de chemin de fer jusqu'au port, puis au carrefour de l'aéroport. À cet endroit, alors que le petit train aurait été obligé de s'arrêter, le transport en site propre reprendra le carrefour et pourra déposer les personnes devant l'aéroport. Nous y travaillons, et cela avance bien, au-delà de la contrainte que nous avons rencontrée. La création d'un parking de 560 places voit désormais sa situation, et ses modalités sont arrêtées. Vous savez qu'à présent, les terrains sont propriétés de TPM, et la commune a acquis le terrain de boules qui appartenait à la SNCF. C'est long et complexe, mais nous voyons le bout du tunnel.

De la même façon, seront poursuivis :

- les études et travaux sur l'accès à la zone du Roubaud, puisqu'il est très important d'avoir ce barreau qui descendra au niveau du RIS pour alimenter la zone d'activité ;
- les aménagements de cours d'eau ;
- le réaménagement de la route de l'Almanarre, ce qui est très important, et je plaide pour que ce soit reconnu d'intérêt métropolitain, car les travaux de réhabilitation de la route de l'Almanarre entre le rond-point Biancotto et San Salvadour représentent plus de 7 M€. Il est donc très important qu'ils soient reconnus d'intérêt métropolitain, comme la promenade en bord de mer le fut, d'autant plus qu'il s'agit d'une liaison entre deux villes de la Métropole, à savoir Hyères et Carqueiranne.
- la protection du tombolo ouest et de la route du Sel : nous sommes prêts, mais nous attendons, depuis un an et demi, la visite de l'inspecteur général du ministère de l'Environnement pour voir que tout va bien. Or pendant ce temps, le tombolo souffre, et cela coûte de l'argent. Il ne faudrait pas qu'à un moment donné, ce soit un peu compliqué.

Globalement, il s'agit de gros investissements du siège de TPM sur la ville d'Hyères, ce qui fait que nous serons très présents en 2021, parfois uniquement en termes d'études, sachant que nous ne pourrons pas terminer le pôle d'échange multimodal ou le tombolo en 2021, mais les choses avancent de façon très positive.

En recettes d'investissement, nous aurons une légère baisse, car le résultat cumulé de 2020, qui est reporté en financement des investissements 2021, baisse de plus de 2 M€.

Le prélèvement sur la section de fonctionnement sera de 17,6 M€, sachant qu'il s'agit de l'addition de l'épargne dégagée pendant la période courante, qui serait de l'ordre de 7 ou 8 M€, et du résultat cumulé de l'année antérieure. En conséquence, il n'y aura aucun emprunt.

Voilà les tenants et les aboutissants du budget que nous présenterons.

Je vous indique que nous avons tout de même fait jouer un principe de précaution. En effet, en accord avec les services, j'ai souhaité qu'en matière de fonctionnement, les prévisions de fiscalité se fassent avec une assiette fiscale n'intégrant pas encore les bonnes nouvelles que nous pourrions avoir, puisque je me dis que nous pourrions voir des améliorations par rapport aux difficultés du moment.

D'autre part, les droits de mutation ont été estimés à un niveau inférieur à 2019, ce qui peut laisser à penser qu'il existe une marge de progression.

En termes d'investissement, en ventes immobilières, nous avons inscrit uniquement ce dont nous étions certains, lorsqu'il existe davantage qu'un compromis, alors que tout conduit à penser que durant l'année, notamment au premier semestre, des achats supplémentaires de baux emphytéotiques ou des ventes de propriétés communales peuvent se réaliser sur des projets anciens ou en cours et se concrétiser avant la fin de l'année.

Par ailleurs, dans le budget, nous n'avons pas inscrit ce que nous pourrions obtenir du plan de relance, mais bien entendu, cela le sera dans une décision modificative, quand les choses seront réalisées.

Nous avons préféré être prudents plutôt que trompeurs. Je ne voudrais pas rappeler qu'il fut un temps où l'on inscrivait, au budget, 5, 10 ou 15 M€ de ventes ni faites ni à faire, ce qui se traduisait par ce que la Chambre régionale des comptes appelait une « insincérité du budget » – c'est le terme technique. Or on ne fait pas un budget dans ces conditions. En l'occurrence, celui-ci est rigoureux et prudent. Néanmoins, il permet un maintien des taux d'imposition, comme je m'y étais engagé pour 2021, ainsi qu'une maîtrise des dépenses de fonctionnement, la meilleure possible, même si nous connaissons quelques aléas actuellement.

Je voudrais ajouter que dans le coût du Covid, quand nous avons une quinzaine de personnes qui se relaient au standard téléphonique ou à l'accueil du centre de dépistage, on me dira que cela ne coûte rien, puisque nous les payons de toute façon, mais cela s'appelle un coût d'opportunité : quand elles sont là, elles ne font pas le travail habituel pour lequel elles sont payées, ce qui représente un coût important pour la commune.

D'autre part, l'encours de la dette sera encore en diminution, puisque nous n'avons pas d'emprunt cette année, et ceux arrivant à échéance le réduiront.

L'investissement est important, et le financement se fait sans emprunt.

L'épargne restera élevée, même si l'analyse plus approfondie de la situation du CCAS conduira à la réduire un peu par rapport à ce que nous avons prévu.

Mes chers collègues, j'ai terminé la présentation que je souhaitais vous faire.

À ce stade, si vous le souhaitez, nous pouvons ouvrir la discussion sur ce premier point et présenter les budgets annexes par la suite.

**Mme COLLIN** : Monsieur le Maire, en premier lieu, je voudrais faire remarquer que la baisse des effectifs est essentiellement due aux transferts opérés vers TPM.

**M. LE MAIRE** : Non, pas du tout, Madame. Quand je fais un commentaire, veuillez avoir la courtoisie de l'écouter. Je n'ai jamais parlé de la baisse entre 2018 et 2019, car je ne suis ni un clown ni un truand. En l'occurrence, la baisse de 200 était due au transfert des compétences et du personnel.

Or en 2019-2020, nous sommes dans une période de routine. Nous passons de 803 à 793, mais cela n'a rien à voir avec les transferts, puisqu'ils ont déjà été opérés. Sommes-nous d'accord ?

**Mme COLLIN** : Oui.

Concernant ce rapport, quant aux choix d'investissement par la commune, nous souhaiterions exposer quelques remarques et propositions.

Dans le dernier magazine municipal, nos collègues du groupe Hyères Tout Naturellement ont dressé un juste constat sur l'abandon du Val des Rougières aux pires extrémités de la violence. Toutefois, si nous partageons certainement tous ici le même constat, selon nous, la solution ne consiste pas seulement à responsabiliser le bailleur social par l'amélioration des conditions de vie. En effet, depuis bien longtemps, le fait de repeindre les cages d'escalier et les boîtes aux lettres, de ravalier les immeubles, de restaurer une salle des fêtes et d'implanter des associations à caractère social ou d'inaugurer un city stade dans le quartier n'a-t-il jamais changé quoique ce soit à l'insécurité dans laquelle les habitants vivent encore aujourd'hui, aux squats ou aux trafics ? Non, cela n'a rien changé.

En France, aujourd'hui, il existe une violence gratuite toutes les 44 secondes, et l'actualité de nos quartiers nous confirme très régulièrement cette réalité.

Comme d'habitude, à partir d'une analyse correcte des situations, car évidente, les politiques passent à côté des solutions efficaces. Que ce soit par démagogie ou naïveté, là n'est pas mon propos.

Toujours est-il que nous proposons donc qu'en 2021, une partie du budget reflète une réelle volonté de procurer davantage de sécurité à tous les Hyérois. Or nous constatons que la Police Municipale affiche une baisse de ses effectifs, passant de 73 personnes au 1<sup>er</sup> janvier 2020 à 69 au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Comment assurer plus de présence sur le terrain avec moins de moyens ?

Puisque les voyants sont au vert et que l'encours de la dette est en diminution, le niveau d'épargne élevé (15 M€) et le contrat Cahors suspendu, pourquoi ne pas développer nos forces de police ?

Pourquoi également ne pas rapprocher davantage Police Municipale et Police Nationale par une convention qui acterait les interventions conjointes et régulières au Val des Rougières ? Par exemple, cela pourrait concerner les opérations de nettoyage et de sécurisation, comme la fermeture de squats et une veille constante.

Peut-être faudrait-il investir dans des matériels appropriés (motos, vélos, armes, caméras vidéo).

Pourquoi ne pas se rapprocher du Parquet afin d'obtenir une réponse pénale adaptée, police et justice travaillant de concert ?

Nous croyons que le fait de rétablir l'ordre public dans notre ville serait un bel objectif au service de nos concitoyens pour 2021.

Une autre de nos préoccupations, certainement partagée, se situe sur le plan sanitaire. Dans le cadre de la lutte contre l'épidémie Covid-19, les collectivités territoriales agissent en coordination avec les services de l'État pour lutter du mieux possible contre la propagation de ce virus, et c'est ce que vous faites.

Nous voudrions vous proposer de prévoir, au budget, l'analyse des eaux usées près des écoles, des maisons de retraite et des bâtiments contenant un grand nombre de personnes, afin de détecter la présence et la charge du virus avant même l'apparition des symptômes dans un lieu ou quartier précis. Cela permettrait de localiser les personnes infectées et de les tester massivement, dans le but d'anticiper des mesures adaptées et l'évolution de l'épidémie afin de l'endiguer.

Quant au skatepark, nous en reparlerons ultérieurement lorsque la question viendra.

Je ne reparlerai pas de la finalisation des travaux du Musée qui figure dans les orientations, si ce n'est pour rappeler que nous sommes toujours opposés à l'utilisation de l'emplacement de la Banque de France en musée dont la ville n'a nullement besoin.

Enfin, nous voudrions faire une dernière suggestion concernant l'aménagement du cœur de ville, lequel se poursuit, ce qui est une bonne chose. Je pose la question, car je n'en connais pas les contraintes légales, si elles existent : pour venir en aide aux commerces comme aux demandeurs d'emploi, ne pourrions-nous pas étudier la possibilité d'instaurer des zones franches ? En principe, ces dernières procurent des avantages fiscaux attractifs et propices au développement économique. Cela vise aussi bien la réouverture des locaux désertés en centre-ville que des implantations nouvelles au Palyvestre ou à la ZI Saint-Martin. Bien évidemment, ces avantages fiscaux seraient dispensés contre l'embauche de salariés hyérois.

Merci, Monsieur le Maire.

**M. MASSUCO** : Monsieur le Maire, ce rapport d'orientations budgétaires et celui de l'année dernière se ressemblent sur de nombreux points, et je pourrais faire quasiment les mêmes observations que celles que j'avais faites en juillet dernier, dans des conditions très particulières. Malheureusement pour nous, elles le sont toujours autant, et il est peut-être temps – je l'espère – que nous arrivions à sortir de cette situation sanitaire qui commence à peser.

**M. LE MAIRE** : Je vous entends très mal. Je m'excuse pour les conditions de tenue du Conseil, mais nous sommes contraints.

**M. MASSUCO** : Effectivement, lors du Conseil précédent, je vous avais déjà fait remarquer que nous nous entendons en résonance, ce qui fait que parfois, nous ne comprenons pas très bien.

Le groupe Hyères Tout Naturellement a pris connaissance de votre rapport, en cette période si compliquée, lequel a une double ambition : d'une part, informer les citoyens sur la situation financière de la Ville dans le contexte actuel et, d'autre part, envisager l'orientation budgétaire à donner à la Ville.

Ma première remarque porte sur un point auquel vous m'aviez répondu l'année dernière, alors que le rapport d'orientations budgétaires avait été présenté en juillet, ce qui était normal, étant donné la période électorale et sanitaire. La présentation d'un rapport d'orientations budgétaires à la fin du mois de février me semble inappropriée par rapport à la période et aurait dû se faire à la fin du mois de décembre, puisqu'il s'agit d'orientations, mais ce n'est que mon opinion.

Même si ce débat a lieu dans les délais légaux, sa tardiveté nous laisse perplexes, puisqu'elle tendra nécessairement à un amoindrissement du débat démocratique quant au budget primitif. En effet, à cette période, une grande partie des dépenses aura déjà été affectée sans que nous n'en ayons débattu.

En ce qui concerne la situation actuelle de la Ville, elle est fortement dépendante du contexte international et sanitaire. En cette période difficile, il convient de féliciter tous celles et ceux qui se sont dévoués pour permettre à notre Ville de combattre la pandémie. Il en est notamment ainsi du personnel médical, mais également du personnel municipal et des associations. C'est une fierté de vivre aux côtés de femmes et d'hommes de cette qualité, d'un dévouement sans limite et totalement mobilisés depuis plus d'un an.

S'agissant de la situation financière de la Ville, à la lecture du rapport d'orientations budgétaires, il est à regretter que la manière dont les aides ont été demandées à l'État et aux autres collectivités ne soit pas envisagée avec davantage de précisions, même si j'ai également noté, l'année dernière, qu'il s'agit d'un rapport général. S'il peut être loisible de lire que tout sera fait et que rien n'est de notre responsabilité, le peu d'informations nous empêche de comprendre.

Dans ce contexte, récemment, notre groupe avait eu à se plaindre du manque d'ambition dans les demandes faites dans le cadre du plan de relance. Si j'ai bien noté que vous n'aviez pas introduit ce dernier dans le cadre du rapport d'orientations budgétaires, mais que vous le préverriez ultérieurement, j'aurais tout de même souhaité qu'il soit évoqué.

J'ai également pris acte de vos déclarations quant au fait que le plan de relance n'a pas d'objet social, et je suis entièrement d'accord avec vous sur ce point. Cependant, quand on a un plan de relance énergétique avec des fonds versés, *de facto*, le côté environnemental pèsera sur le côté social. En effet, on fait travailler l'activité en injectant de l'argent et, bien évidemment, l'aspect social s'en sentira amélioré.

Par ailleurs, les dépenses semblent maîtrisées, en présence d'une stabilisation de la dotation globale de fonctionnement et du maintien des recettes fiscales de la taxe d'habitation.

La lecture du rapport d'orientations budgétaires a également permis de noter que le nombre des effectifs est globalement stable, avec une diminution des policiers municipaux en cette période particulièrement anxiogène. Sur le rapport que vous nous avez montré, on s'arrêtait au 31 décembre 2020 avec la perte d'un policier municipal. La situation est différente au 1<sup>er</sup> janvier 2021, puisque lorsque l'on compare le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et le 1<sup>er</sup> janvier 2021, on a une différence de cinq.

D'autre part, il convient d'être vigilant quant au poids de la masse salariale au vu des transferts de compétences vers la Métropole. En effet, rapportée aux dépenses de fonctionnement, elle est passée de 49 % en 2014 à 55,5 % en 2019, et à 57,5 % en 2021.

En ce qui concerne les orientations budgétaires et les investissements pour l'avenir, votre rapport laisse clairement apparaître un manque d'ambition et d'optimisme. Certes, la période est difficile, mais il est évident qu'avec la volonté politique, l'activité reprendra son cours. On ne peut vivre un avenir positif qu'en vivant un présent réaliste, certes, mais optimiste.

En dehors de la continuité de quelques actions engagées en 2014 et de quelques investissements utiles, il convient de s'interroger sur l'absence d'ambition de certains d'entre eux.

Nous notons que le budget d'investissement du musée de la Banque de France s'élève maintenant à 6 M€, contre 4,3 M€ prévus en 2018, soit 30 % de dépassement, ce qui paraît inacceptable dans le contexte économique actuel. De plus, nous ne disposons d'aucune information sur son coût de fonctionnement, comme sur la place de la Ville et de la Métropole dans l'action culturelle.

Dans le rapport, nous ne trouvons pas de précision de grandes priorités qui, certes, dépendent d'autres compétences, pour certaines, mais qui doivent être mises en avant : Opération Grand Site, gare multimodale, relance environnementale.

Ce rapport d'orientations budgétaires paraît incomplet au regard de l'actualité des orientations prises. Il s'agit notamment des mesures qui devaient être prises pour résoudre les problèmes de surfréquentation à Porquerolles, mais également de l'absence de prise en compte de la Ville d'Hyères dans le plan communiqué par la SNCF et des répercussions sur la gare multimodale, ou encore de la sécurisation des ports.

De plus, avec le soutien de l'État et de l'Europe, si l'on prévoit de forts investissements pour accélérer la transition écologique dans l'énergie, la construction, le transport et l'agriculture, notre Ville, qui devrait être un formidable terrain d'expérimentation, ne prévoit rien dans le rapport d'orientations budgétaires.

Enfin, rien n'est prévu quant à la manière dont nous aiderons chacune et chacun à sortir de la crise sanitaire qui nous occupe et pour faire en sorte que celles et ceux qui se sacrifient au quotidien retrouvent force et espoir.

Ce rapport d'orientations budgétaires porte mal son nom, puisqu'il n'oriente pas vers l'avenir, mais bien au contraire, se contente de rester figé dans le temps en manquant d'ambition.

En l'état, nous prenons acte, mais nous nous serions abstenus.

**M. LE MAIRE** : Merci. Madame PORTUESE, vous avez la parole, mais je vous demanderai d'être brève, parce qu'à un moment donné, si une division nucléaire se produisait, chaque personne ne pourrait pas représenter un groupe.

**Mme PORTUESE** : Monsieur le Maire, mes chers collègues, comme nous le savons – et vous l'avez largement souligné –, la crise sanitaire compromet significativement les perspectives budgétaires, tant la période est à l'incertitude. Ce débat d'orientations budgétaires, sur la base du rapport qui nous est présenté, est donc inédit dans le sens où il est à craindre que les finances publiques soient encore impactées dans les mois à venir. Ce dont nous sommes sûrs est que l'on n'est sûr de rien, ou presque. En effet, le rapport d'orientations budgétaires définit les perspectives, à savoir les grandes orientations de la politique budgétaire de la commune. Or, il est à craindre, encore une fois, que les finances de la collectivité soient entachées de contraintes identiques à celles que nous avons connues en 2020.

Si les finances de la commune ont été durement touchées, comme celles de toutes les collectivités locales, nous ne pouvons que saluer leur saine gestion qui a précédé et accompagné cette crise, permettant d'y faire face, mais pour combien de temps encore ?

Comme vous l'avez dit, cette crise a pesé lourdement sur les finances publiques. La chute du PIB, l'augmentation considérable de la dette (à près de 120 % du PIB) et un déficit public qui se creuse risquent d'impacter plus encore les collectivités locales, sans parler d'une facture bien lourde pour les générations futures.

Si le plan de relance de l'État de 100 milliards d'euros, avec la stabilité de la DGF pour cette année, donnera une petite bouffée d'oxygène, il est à craindre que l'avenir, dont nous mesurons les incertitudes à ce jour, soit encore morose pour les finances publiques locales.

On peut se réjouir du maintien de la suspension du contrat Cahors qui imposait aux collectivités de plus de 60 M€ de budget de fonctionnement de ne pas l'augmenter de plus de 1,2 % par an, mais le retour de ce dispositif dans les prochaines années nous pénaliserait fortement.

Le maintien de la réforme sur la taxe d'habitation n'impactera pas les recettes communales grâce à l'intégration du taux du foncier bâti du Département, ce qui est une bonne chose pour nos concitoyens et un soulagement pour les collectivités locales.

La suppression de la taxe sur les convois funéraires est, certes, un peu coûteuse pour la commune, mais permettra aux familles endeuillées de réduire leurs frais d'obsèques. Si sa justification par l'État est liée aux coûts administratifs et humains au regard de la collecte, cette suppression va dans le bon sens.

Sur les comptes proprement dits, qui témoignent d'une gestion responsable :

- l'épargne nette est de près de 7,5 M €, ce qui est très confortable ;
- l'endettement est maîtrisé avec un faible ratio de désendettement à 1,64 ;
- le résultat net de clôture à près de 16 M€ est très satisfaisant. À ce propos, il s'agit d'un résultat net de ventes conjoncturelles, ce qui signifie qu'il ne comprend pas les ventes de baux emphytéotiques. Vous avez confirmé qu'il s'agit de ventes réellement engagées et mandatées, comme la Chambre régionale des comptes le préconise pour la sincérité des comptes, ce qui est louable.

Par ailleurs, le résultat de clôture estimé de l'exercice 2020 fait apparaître une diminution de plus de 2 M€ par rapport à 2019, et vous expliquez à juste titre que cette baisse est liée à la crise sanitaire, alors que les frais engendrés par cette crise sont de plus 4 M€. Je vous remercie par avance pour l'explication de cette différence. Je n'ai peut-être pas compris votre explication préliminaire, et je m'en excuse.

Pour ce qui concerne les orientations budgétaires de 2021, encore une fois, la soudaineté, voire la brutalité de la crise pandémique qui semble malheureusement s'installer implique des anticipations budgétaires audacieuses.

Par exemple, vous avez récemment créé un centre de vaccination au Forum, ce qui est une bonne initiative. Son coût de fonctionnement mensuel est estimé à 38 560 €. Toutefois, y aura-t-il une aide de l'État, et pour quelle durée ce centre est-il prévu ?

Pour les subventions, l'Office du Commerce et de l'Artisanat, que vous avez créé en 2015 et dissout en 2020, bénéficiait d'un budget propre, avec une subvention de près de 200 000 € (au chapitre 65, compte 657). Il était composé de mises à disposition du personnel communal pour les trois quarts de sa masse salariale et, pour le reste, d'une dotation en subvention. Une commission extra-municipale a remplacé l'OCAH et, par nature, n'a donc pas de budget autonome.

Cette somme sera-t-elle fléchée en totalité et directement au service Commerce pour aider les commerçants et artisans dont on connaît les difficultés accrues par la crise sanitaire (par exemple, augmentation de l'aide à la rénovation des devantures pour renforcer leur attractivité), ou au service Événementiel, en faveur de l'animation commerciale (par exemple, plus de Nuits Blanches ou éventuellement des Nuits Blanches printanières, si le contexte sanitaire le permet) ? En tout état de cause, cette somme qui leur était attribuée *via* le budget autonome de l'OCAH leur sera-t-elle allouée en totalité ?

**M. LE MAIRE** : Pouvez-vous conclure ?

**Mme PORTUESE** : Permettez-moi tout de même de continuer.

**M. LE MAIRE** : Je voudrais vous expliquer une chose : sur les 35 membres de la majorité municipale, si 34 me quittaient et faisaient un groupe autonome chacun, nous en aurions pour des heures !

**Mme PORTUESE** : Cela s'appelle un « débat d'orientations budgétaires » !

**M. LE MAIRE** : Je respecte la liberté de chacun, mais quand on représente moins qu'un groupe...

Je vous donne la parole par courtoisie républicaine, mais pas aussi longuement que pour un groupe.

**Mme PORTUESE** : Merci de respecter le débat démocratique.

En ce qui concerne les taxes, en 2017, vous avez instauré une taxe sur les friches commerciales, qui était justifiée à cause des commerces vacants. Quatre ans après sa mise en place, quel en est le bilan ? Quel est le montant de la collecte et le nombre de commerces impactés ?

Pour les dépenses d'investissements, il est prévu, entre autres, des travaux dans les bâtiments scolaires pour la rénovation énergétique et le remplacement des chaudières. Je m'interrogeais sur l'opportunité de faire financer une partie de ces travaux *via* une convention d'attribution d'un fonds de concours par TPM à la commune, comme la Ville de La Valette l'a fait pour financer la climatisation d'une école.

À ce sujet, outre la pertinence d'installer également des climatisations dans nos écoles pour le confort des enfants et des enseignants lors des canicules récurrentes, pour les mêmes raisons, il serait intéressant d'envisager, pour les années à venir, la végétalisation des cours de récréation, avec l'aide de TPM *via* le fonds de concours.

**M. LE MAIRE** : Concluez !

**Mme PORTUESE** : Vous affichez votre volonté de soutenir les entreprises et de maintenir un niveau d'investissement appréciable malgré une situation d'incertitude inédite. Dans ces temps difficiles, l'action publique pour soutenir l'économie locale est essentielle, et j'approuve cette volonté.

Je vous remercie.

**M. LAURENT** : Monsieur le Maire, j'ai écouté la présentation du débat d'orientations budgétaires avec attention. J'ai noté que vous aviez décidé de ne pas augmenter les impôts, ce qui est très bonne nouvelle pour les Hyéroises et les Hyérois.

J'ai également noté qu'il existe des difficultés d'ordre conjoncturel, ainsi que dans les rapports avec l'État, puisque les relations avec lui ne sont pas faciles, concernant la gestion d'une commune.

Le bilan financier est sain, et l'endettement est minime. Les résultats sont bons, et il n'y a rien à dire là-dessus.

J'ai porté une attention particulière au sujet de la pénalité concernant la loi SRU. La lecture du rapport nous informe que la Ville a été mise en carence. Lors du Conseil municipal du 17 juillet dernier, vous aviez exprimé votre crainte, Monsieur le Maire, puisque vous aviez reçu une lettre du Préfet qui sollicitait des explications concernant le retard pris. Aujourd'hui, on ne peut que se réjouir de voir que finalement, cette pénalité n'est augmentée que de 10 %, ce qui prouve bien que le Préfet a été sensible à vos arguments relatifs à la situation particulière de la Ville d'Hyères. Cette dernière devra payer 850 000 €, mais par exemple, la Ville de Carqueiranne devra payer environ 500 000 € pour 10 000 habitants, et celle de La Valette, 650 000 € pour 20 000 habitants, au titre de la loi SRU.

Néanmoins, Monsieur le Maire, ce coût peut être minimisé par la déduction des montants que la commune d'Hyères pourrait investir dans le logement social. Cela fait partie de la loi SRU.

D'autre part, je rejoins un peu mon confrère Monsieur MASSUCO à propos du manque d'ambition, notamment par rapport à la transition écologique, dont Monsieur CARRASSAN avait commenté le rapport lors d'un Conseil municipal précédent. Il est vrai que, le contexte actuel étant compliqué, il aurait peut-être été pertinent d'envisager des investissements importants et à long terme pour la ville, éventuellement en souscrivant un emprunt. C'est peut-être le moment pour le faire, en prévision de celui où la vie recommencera, en espérant que cette crise ne dure pas trop longtemps.

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Madame COLLIN, les effectifs de la police ne baisseront pas. Certes, c'est ce qui apparaît ici, mais les recrutements demandent toujours un certain temps, et ils ont eu lieu en janvier-février 2021. En l'occurrence, vous avez les chiffres au 1<sup>er</sup> janvier, mais nous sommes dans une période de remplacement de certains agents. Les effectifs resteront donc stables à 73.

D'autre part, pour éventuellement avoir accès aux zones franches, il faut avoir un quartier en très grande difficulté immobilière. Or je pense que de ce point de vue, rien n'est éligible à Hyères. Nous y avons réfléchi, mais nous ne l'avons pas identifié.

Concernant les eaux usées, j'ai demandé à Suez, qui s'en occupe à travers le contrat qui les lie à la Métropole, d'essayer d'avoir une analyse des eaux usées dans toutes les communes de la Métropole. Ils sont en train d'y réfléchir, mais effectivement, il me paraîtrait utile que nous l'ayons.

Pour le reste, je ne ferai pas de commentaire, car une large partie de votre intervention concerne une réflexion de politique générale et n'a pas beaucoup de rapport avec un débat d'orientations budgétaires.

Monsieur MASSUCO, vous avez dit que vous auriez pu faire les mêmes remarques que l'année dernière, mais cela prouve que nous avons une politique cohérente et que nous ne changeons pas d'une année sur l'autre en faisant n'importe quoi. D'ailleurs, vous partagez cette cohérence, puisque vous répétez les mêmes choses.

Vous parlez des aides de l'État et des collectivités que je n'ai pas évoquées, mais je l'ai fait par pudeur. La Région répond à nos sollicitations, et le Département fait ce qu'il peut, même s'il pourrait parfois faire mieux. En revanche, l'État n'est pas au rendez-vous, et je préfère donc être pudique. Par exemple, quand nous achetons des masques comme nous l'avons fait et que nous avons la capacité d'en distribuer deux gratuitement à tous les Hyérois, nous ne sommes pas remboursés, parce que nous les avons achetés avant l'intervention de Monsieur MACRON à la télévision, le 1<sup>er</sup> avril, date à partir de laquelle ils sont remboursés. D'autre part, rien n'a été dit sur la façon dont tout ce que nous faisons en termes de Covid sera compensé, que ce soit le dépistage ou la vaccination. Tous les soirs, à la télévision, j'entends Monsieur CASTEX ou Monsieur VERAN dire : « C'est fantastique, nous sommes très bons. Nous dépistons et vaccinons beaucoup », même s'ils sont les seuls à le penser. D'ailleurs, c'est amusant, car je reçois parfois des coups de téléphone d'un représentant de l'État qui me dit : « Vous allez être content, puisque vous aurez une nouvelle ligne de vaccination », mais je réponds : « C'est vous qui devez être content ! » Certes, il existe une question de solidarité, mais également un problème de responsabilité. Je tiens à souligner qu'aujourd'hui, c'est grâce aux maires que la vaccination n'est pas ridicule en France, et non grâce à l'État. Au départ, il refusait et disait qu'il était nul de faire des « vaccinodromes ». Cependant, sans les 1 200 centres créés par les maires *ex nihilo*, où en serions-nous ? De ce fait, je n'ai pas parlé des aides de l'État par pudeur.

Quant aux aides liées au plan de relance, je me suis fait confirmer que la transition énergétique incluait l'isolation des bâtiments et les jardins partagés. Nous essaierons de cotiser à tout cela, mais les conditions sont très strictes, et les montants ne sont pas fantastiques. Là encore, il s'agit d'effets d'annonce. De la même façon, le plan de relance européen à 750 milliards d'euros n'a pas commencé. La relance se fait dans les paroles, mais elle n'est pas encore dans les actes.

Je ne veux pas politiser, mais honnêtement, l'État n'est pas complètement au rendez-vous, du moins avec les collectivités, et je suis incapable de faire des séances d'autosatisfaction telles que celle que nous avons vu hier soir à la télévision, alors qu'il en existe de nombreux motifs sur ce débat budgétaire. Je trouve absolument scandaleux d'entendre le Premier ministre et le ministre de la Santé dire en permanence : « Nous sommes meilleurs que les autres », car si tel était le cas, cela se saurait. Cela est véritablement pathétique.

On s'est trompé sur les masques, sur les tests et, à présent, sur la vaccination. Il ne reste que les yeux pour pleurer !

Si l'on me dit que l'on est dans l'incertitude, que c'est complexe et que, par exemple, les problèmes de logistique ou de production ne relèvent pas uniquement du gouvernement, tout le monde peut le comprendre. En revanche, cette façon que l'on a aujourd'hui de changer de cap à 180° me paraît stupéfiante, et on ne sait plus trop où l'on en est. En ce moment, honnêtement, il est difficile de prendre des leçons de l'État. Néanmoins, je comprends que cette solidarité soit nécessaire, et nous l'assumons.

S'agissant de la date du débat d'orientations budgétaires, vous dites qu'elle est trop proche de celle du budget. L'intérêt de cette date est que nous connaissons à peu près le résultat de clôture, alors que sans cela, on peut faire des écarts à 10 M€. Évidemment, à ce moment-là, il est possible de faire des inventions un peu incroyables avec des budgets modificatifs qui sont presque aussi importants que le budget primitif. Quand je suis arrivé en 2014, j'ai fait un budget supplémentaire qui représentait pratiquement la moitié du budget primitif, car nous avons enlevé toutes les ventes qui ne devaient pas y figurer, etc. Par conséquent, je crois que c'est très positif en termes de transparence.

D'autre part, aucune décision n'est prise ici sans qu'elle ne relève de votre délibération. Il existe une continuité de l'action territoriale, et un budget ne remet pas en cause tout ce qui est fait. Bien entendu, nous finançons tout ce qui relève de la routine du fonctionnement ou des investissements déjà entamés, mais les décisions sont prises au moment du budget. N'ayez pas d'inquiétude à ce sujet.

Par ailleurs, vous avez fait une remarque pertinente sur l'OGS, et je crois qu'elle a également été faite par Monsieur LAURENT. Je n'en ai pas parlé, car désormais, l'OGS dépend de TPM, mais elle est partout. En effet, cela comprend la place Saint-Pierre à Giens, puisque la rénovation des quartiers patrimoniaux sur la presqu'île de Giens en fait partie ; le trait de côte du Ceinturon, puisque c'est la protection de notre littoral ; le sea-line, puisqu'il s'agit tout de même de la continuité territoriale de l'alimentation en eau ; le pôle d'échange multimodal, pour réduire l'empreinte carbone ; les aménagements de cours d'eau ; le tombolo ouest. Comme je l'ai souvent dit, l'OGS est un mot et une ardente obligation. En réalité, tout ce qui concourt à protéger notre territoire, notamment à éviter d'être dans l'embolie de circulation dans des territoires attractifs, etc., concerne l'OGS. D'ailleurs, ce sont ses priorités, et elles ont été déclinées. Je n'ai pas systématiquement souligné qu'elles en faisaient partie, mais ici, il est bien question de l'accomplissement et de la progression du projet de l'OGS.

Madame PORTUESE, n'ayez pas d'inquiétude pour le commerce. Les membres de la commission communale apprécient beaucoup les débats qui ont lieu, et le budget sera identiquement affecté, même si nous ne pouvons pas faire de budget ciblé.

Par exemple, sur la place Clémenceau, nous sommes en train de faire la rénovation de ce qui servait de siège à l'Office du commerce, qui était une véritable catastrophe, car il n'était pas fréquenté. Nous y mettons des moyens, et nous l'animerons en faisant des expositions, etc. C'est la politique globale, sous le conseil, le partage et l'échange que nous avons avec les membres de la commission. Nous dépenserons peut-être même davantage, mais en tout cas, nous ne dépenserons pas moins. Ne soyez pas inquiète là-dessus.

Quant à l'excédent de clôture, j'ai mal compris votre intervention. Si nous revenons au tableau présenté précédemment, vous voyez qu'en 2011, 2012, 2013 et 2014 - ensuite, cela va un peu mieux -, il n'y a pas d'excédent de clôture, et il est même négatif, ce qui est un peu ennuyeux. À l'époque, cela avait conduit à faire des emprunts de trésorerie que nous avons parfois dû assumer ultérieurement. C'est donc une situation tendue.

La vocation d'une commune ne consiste pas à accumuler définitivement des excédents de clôture, mais cela permet d'avoir une précaution en cas de coup dur. Or nous y sommes, puisqu'ils nous permettent de passer cette période sans difficulté. D'autre part, cela vient alimenter un financement sans emprunt, comme nous l'avons réalisé. Cette année, l'excédent de clôture reste encore extrêmement élevé, mais je peux vous dire qu'en 2021, il sera infiniment réduit. Il faut donc conserver une petite marge.

Par ailleurs, la gestion d'une commune est liée à l'annuité budgétaire, certes, mais elle doit se placer dans une vision pluriannuelle. Pour ma part, mon obsession est de savoir ce qui se passera en 2022 sur le plan budgétaire, car il existe des phénomènes d'écho incroyables. Par exemple, si vous regardez 2020, quand vous avez 7 M€ de reports, vous comprenez bien que vous aurez les difficultés en 2021.

Lorsque ces excédents de clôture existent, ils permettent d'assurer l'intendance et de résister aux chocs, mais ils n'ont pas vocation à demeurer. Si nous devons garder 20 M€ d'excédent de clôture pour l'éternité, ce serait une catastrophe, car cela signifierait que pendant des années, nous n'aurions pas dépensé tout ce que nous aurions dû en fonctionnement et en équipement. En l'occurrence, le fait de garder un excédent de clôture significatif permet de dire que nous avons une marge nous permettant de ne jamais avoir d'inquiétude, compte tenu des taux de réalisation, etc. Néanmoins, étant donné qu'il finira par s'éroder et qu'il ne permettra plus d'autofinancer les investissements à 100 %, il faudra recourir à l'emprunt de façon raisonnée et raisonnable. La raison pour laquelle notre ratio de désendettement est de 1,6 est que nous n'y avons pas recouru depuis six ans. Toutefois, ce n'est pas une obligation, mais simplement une autre opportunité.

Par conséquent, n'ayez aucune inquiétude là-dessus, car il est normal que cela évolue et fluctue. Il est également normal que l'excédent de clôture se réduise, surtout dans des périodes délicates comme celle que nous connaissons.

À présent, je demande à Madame MANA de présenter le rapport d'orientations budgétaires pour les budgets annexes.

**Mme MANA** : Monsieur le Maire, mes chers collègues, je commencerai par vous faire une présentation générale sur les quatre ports.

En 2020, on note une stabilité des tarifs, ainsi qu'un effectif total des ports composé de 45 agents permanents, complété de saisonniers représentant l'équivalent de 57 mois.

Le personnel administratif et technique de la Ville impacte les budgets des ports à travers une refacturation qui représente environ 520 000 €.

En 2020, une série d'exonérations accompagne au mieux nos professionnels, comme l'exonération totale des droits de terrasse et l'équivalent d'un trimestre pour les locaux du Centre du nautisme sur le port Saint-Pierre. Pour 2020, l'impact financier pour le port Saint-Pierre est estimé à 1 M€.

Pour 2021 :

- aucune exonération n'est prévue sur les redevances d'amarrage ;
- un volume des recettes d'occupation du domaine public de six mois pour les droits de terrasse ;
- trois trimestres pour le Centre commercial du nautisme sur le port Saint-Pierre ;
- aucune augmentation des tarifs d'amarrage.

En ce qui concerne le port Saint-Pierre, pour 2021, les recettes d'exploitation sont estimées à 9 M€, contre 8,5 M€ pour 2020, provenant essentiellement des services et du domaine (vente de carburant, droits d'amarrage, etc.).

Les dépenses d'exploitation sont estimées à 8,6 M€ pour 2021, contre 8 M€ pour 2020.

Le virement de la section d'exploitation vers la section d'investissement sera d'environ 517 000 €.

Le remboursement de la dette s'élève à 1,2 M€.

Pour 2021, l'objectif est une inscription de 20,4 M€ au titre de l'équipement, dont 600 000 € pour les plans d'eau, avec le remplacement des mouillages, 235 000 € pour la zone de carburant, avec la mise aux normes ICPE, et 405 000 € pour la zone d'activité, dont le remplacement de l'élévateur à bateaux. Cet équipement devrait être financé à hauteur de 60 % par l'autofinancement, 10 % par une subvention et 30 % par l'emprunt.

Concernant le port de l'Ayguade, pour 2021, les recettes d'exploitation sont estimées à 514 000 €, et les dépenses d'exploitation à 465 000 €. Un virement à la section d'investissement est calculé à 49 000 €, alors qu'il était de 117 000 € au BP 2020.

Au 31 décembre 2020, le capital restant dû était de 120 000 €, et la capacité de désendettement était de 0,79 année.

Pour les projets 2021, nous inscrirons 377 000 € au titre de l'équipement, pour les travaux de recalibrage, la réhabilitation de l'aire de carénage et la maîtrise d'œuvre pour les futurs travaux de modification de la digue. Cet équipement serait financé par l'autofinancement et par un emprunt d'environ 157 000 €.

Pour le port de la Capte, en 2021, les recettes d'exploitation sont estimées à 360 000 €, et les dépenses d'exploitation à 139 000 € de dépenses réelles, ainsi que 110 000 € de dotation aux amortissements. Un virement à la section d'investissement est calculé à 114 000 €.

Le remboursement de la dette s'élève à 78 000 €. Le capital restant dû au 31 décembre 2020 est de 255 000 €, et la capacité de désendettement est de 1,74 année.

Pour les projets 2021, nous inscrirons 1,75 M€ au titre de l'équipement, dont la plus grande partie concerne les travaux de modification de la digue, ce qui entraînera la création de 39 postes d'amarrage. Le coût est estimé à 1,5 M€ et financé majoritairement par l'emprunt.

Pour le port Auguier, en 2021, les recettes réelles d'exploitation sont estimées à 343 000 €, et les dépenses d'exploitation à 130 000 € de dépenses réelles, ainsi que 100 000 € de dotation aux amortissements.

Le remboursement de la dette s'élève à 28 000 €. Le capital restant dû au 31 décembre 2020 était de 96 000 €, et la capacité de désendettement était de 0,81 année.

Pour les projets 2021, nous inscrirons 214 000 € au titre de l'équipement, pour le remplacement des mouillages, le recalibrage et la réfection de la digue. Un emprunt de 9 000 € sera inscrit pour assurer l'équilibre, mais il sera ajusté en fonction du montant réel des travaux.

En ce qui concerne les cimetières, les corrections administratives et budgétaires votées en 2020 ont un effet sur le budget 2021, avec la création d'une régie autonome, la dotation d'un conseil d'exploitation, la nomination d'un directeur, ainsi que le transfert des dépenses et recettes des columbariums au budget principal de la Ville.

Fin 2020, l'effectif mis à disposition du budget « caveaux » est constitué de six agents communaux mobilisés à hauteur de 1 % à 9 % de leur temps de travail. Cela représente une refacturation par la Ville d'environ 12 000 €.

En 2020, les recettes réelles d'exploitation sont estimées à 134 700 €, et les dépenses d'exploitation à 135 500 €.

En section d'investissement, les dépenses d'équipement sont estimées à 31 590 €.

Le résultat cumulé de clôture est estimé à 123 174 €.

Dans les perspectives 2021, les columbariums sont intégrés au budget principal de la Ville. D'autre part, les travaux comprendront la pose de 32 dalles et la réalisation de huit caveaux au cimetière Rubens, ainsi que la rénovation de 10 caveaux à la Ritorte. Par ailleurs, la part salariale du directeur sera intégrée dans les charges de personnel.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup. Nous devons donc prendre acte du fait que le débat d'orientations budgétaires du budget primitif a eu lieu, ainsi que pour les ports et les caveaux des cimetières.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

#### **AFFAIRE N° 2 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Demande globale d'aides financières au Département du Var pour l'année 2020 au titre de l'investissement - Demande de maintien et transfert partiel d'une subvention attribuée**

**Mme MANA** : *(Lecture de la délibération.)*

**M. LE MAIRE** : Il s'agit de conserver certaines subventions du Conseil départemental, qui a besoin d'une assiette.

Je mets aux voix.

### ADOPTÉE PAR 38 VOIX

**7 ABSTENTIONS** : Madame Karine TROPINI, Monsieur Éric MARTIN, Madame Martine AGOSTA, Monsieur Jean-David MARION, Madame Widad FERJANI, Monsieur Nicolas MASSUCO, Madame Geneviève BURKI

**M. LE MAIRE** : Puis-je vous demander pour quelle raison vous vous abstenez sur une demande de subvention ?

**Mme BURKI** : Monsieur le Maire, nous sommes dans une démarche identique à celle de la première fois, à savoir que nous étions opposés au fait que vous rachetiez la Coupole, sachant que vous n'aviez pas de projet.

Nous ne votons pas contre, car d'autres projets sont englobés dans ces demandes de subventions au Département, mais nous nous abstenons pour l'achat des deux salles de la Coupole.

**M. LE MAIRE** : D'accord. Assumez vos responsabilités. Je peux comprendre que vous fassiez un choix ou une critique sur la décision d'aller dans une direction, mais lorsque la décision est prise, le fait que vous soyez contre le financement est stupéfiant. Chacun le jugera.

Vous confondez ce qui relève des finances et ce qui relève des décisions. C'est dommage. Il en est de même lors du compte administratif, qui n'est qu'une exécution du budget : les décisions stratégiques ont déjà été jugées par un vote contre au budget, mais s'il est parfaitement exécuté, vous jugez une décision financière. Par conséquent, quand je vois des personnes voter contre un compte administratif avec une épargne colossale, sans emprunt et sans augmentation d'impôts, c'est stupéfiant ! Cela signifie qu'elles n'ont rien compris.

**M. MASSUCO** : C'est le débat démocratique, et nous avons le droit de le faire.

**M. LE MAIRE** : Non, ce n'est pas du débat ; cela revient à ne pas comprendre.

**M. MASSUCO** : Que nous ayons compris ou pas, le débat démocratique nous le permet, et nous avons décidé de faire ainsi. Vous devez le respecter.

**M. LE MAIRE** : Monsieur MASSUCO, le débat démocratique impose que l'on comprenne ce que l'on fait. Or ce n'est pas votre cas.

**M. MASSUCO** : Je ne suis pas sûr que ce soit réciproque également.

**M. LE MAIRE** : Monsieur MASSUCO, en d'autres endroits, un garçon de votre âge qui a autant d'arrogance à l'égard...

**M. MASSUCO** : Vous n'allez pas recommencer avec l'arrogance !

**M. LE MAIRE** : C'est insupportable !

**M. MASSUCO** : Arrêtez avec cela ! Vous ne répondez à rien ! Traitez les sujets, puis nous verrons l'arrogance ! Personne ne me considère comme arrogant, et je crois que j'ai de bons maîtres en la matière.

**M. LE MAIRE** : Je demande à tout le monde de regarder le fonctionnement de Monsieur MASSUCO : vous n'avez aucune maîtrise de votre comportement.

**M. MASSUCO** : Aucune maîtrise ? Vous m'insultez régulièrement en me disant que je suis arrogant, et je n'ai aucune maîtrise ? Maintenez vos propos, et calmez-vous. J'ai l'habitude de dire : « Qui réplique panique. » Si vous répliquez, c'est que vous paniquez. Calmez-vous donc !

**M. LE MAIRE** : Honnêtement, j'aimerais vous rencontrer dans une autre enceinte...

**M. MASSUCO** : Ce sera avec plaisir.

**M. LE MAIRE** : ...Parce qu'ici, un vocabulaire adapté doit obligatoirement être tenu.

Je répète une nouvelle fois qu'il existe une différence fondamentale avec l'appréciation sur des domaines de fond : quand on soumet l'achat de la Coupole à votre vote, vous pouvez être pour ou contre. C'est comme si vous décidiez de ne pas payer vos impôts parce que vous êtes contre. Vous pouvez voter contre la loi de Finances à l'Assemblée nationale, mais une fois qu'elle est votée, on l'applique.

En l'occurrence, on juge de l'application et du financement, et non pas de l'opportunité. Par conséquent, je vous dis simplement qu'il pourrait être opportun que vous intégriez cette réalité dans votre attitude en Conseil municipal. J'ai tout de même le droit de le dire ! Si vous me dites que je vous insulte en disant cela, désormais, vous pourrez raconter n'importe quoi, et je ne vous répondrai pas, car c'est nul et non avenu.

**M. MASSUCO** : Nous avons le droit de nous abstenir.

**M. LE MAIRE** : Stop ! Vous êtes une personnalité compliquée... Ici, vous n'êtes pas jugé sur votre personnalité, mais sur ce que vous dites. Votre personnalité importe peu.

**M. MASSUCO** : En me traitant d'arrogant, vous me jugez sur ma personnalité.

**M. LE MAIRE** : Cela suffit. Madame MANA, passons à l'essentiel et quittons l'accessoire.

**AFFAIRE N° 3 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Contrat Régional d'Équilibre Territorial (CRET 2020/2023) Région Provence Alpes Côte d'Azur / Métropole Toulon Provence Méditerranée - Demande de subvention pour l'Opération « Restauration des Étangs de Sauvebonne »**

**Mme MANA** : *(Lecture de la délibération.)*

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

**AFFAIRE N° 4 - CULTURE ET PATRIMOINE - SERVICE PATRIMOINE VILLE**  
**D'ART ET D'HISTOIRE - Avenant n°1 à la Convention entre le Parc national de**  
**Port-Cros, la Ville d'Hyères et la Métropole Toulon Provence Méditerranée pour**  
**la restauration et la valorisation du fort du Pradeau (presqu'île de Giens) -**  
**Autorisation de signature**

**M. CARRASSAN** : Monsieur le Maire, mes chers collègues, le principe de la convention dont il est question dans cette délibération a déjà été débattu et retenu. En l'occurrence, il s'agit de la restauration de la batterie du Pradeau, familièrement appelée « Tour fondue ».

Le contexte patrimonial est simple, mais je le rappelle rapidement.

Le patrimoine fortifié de la commune, aussi bien insulaire que continental, est assez considérable dans sa densité et sa diversité. Il est l'exact reflet d'époques disparues, qui étaient particulièrement guerrières et violentes, faisant que le littoral et la rade étaient en insécurité permanente. Cela remonte même au début de la commune, puisqu'Olbia n'était pas un camp de vacances, mais une colonie forteresse, parmi d'autres sur le littoral, pour sécuriser les navires marchands qui allaient de Grèce à Marseille.

C'était le temps des pirates, avec les Turcs, les Maures et les Barbaresques. C'était également le temps des guerres espagnoles entre Charles Quint et François Ier, lequel a fait construire les deux premiers forts importants, à savoir Sainte-Agathe à Porquerolles et le Moulin à Port-Cros. Ensuite, la flotte anglo-hollandaise était maîtresse de la Méditerranée. Bref ! On se battait sans arrêt. Au XVIIe siècle, Richelieu a pris la suite et a fait notamment construire la batterie du Pradeau.

Voilà ce que rappelle cette batterie, qui fait partie du paysage de Giens et qui le structure même de façon emblématique. Au fil de l'Histoire, vers la fin du XIXe siècle, quand tous ces forts ont été abandonnés, on parlait de « belles cuirasses de pierre inutilisées et vides ».

Or il se trouve qu'au lieu de tomber en ruine, ce qui avait commencé, ces forts ont été protégés par les lois du patrimoine, comme c'est le cas de la batterie du Pradeau, avec l'obligation de veiller sur leur tenue et leur maintien.

La batterie du Pradeau était un casernement et un magasin de poudre, avec des canons qui surplombaient la rade et pouvaient atteindre les navires hostiles, mais par un effet de détournement de l'Histoire, on quitte une époque guerrière, et la tour du Pradeau cesse d'être cet immeuble guerrier. Elle sera déclassée au XIXe siècle, et le Parc national de Port-Cros, qui en deviendra peu à peu propriétaire, a un projet de mise en valeur de cette batterie.

Cela vient donc d'assez loin, mais aujourd'hui, nous en sommes à la phase de mise en action de la restauration du fort, avec un projet. Le détournement consiste à passer d'un lieu violent et guerrier à un lieu de contemplation, de découverte et de mise en valeur des sites remarquables que le Parc de Port-Cros veille à rendre les plus attractifs possibles.

Il s'agit donc d'un détournement intéressant et d'un changement d'époque. *Ô tempora, ô mores !*

Le principe de sa restauration, qui a été acquis, doit aujourd'hui être amendé à cause d'un surcoût de travaux, car on s'est aperçu que le béton de la batterie était atteint de pathologies, notamment par la présence de chlorures.

Le précédent budget, hors études, s'élevait à 1 750 000 €, et il est majoré de 250 000 €, avec une répartition qui figure sur la convention. La part de la commune, comme celle de la Métropole, sera de 5 % supplémentaires. Ainsi, au lieu des 87 500 € prévus, la commune versera 100 000 €, soit 12 500 € de plus.

Je pense qu'il s'agit d'une belle action patrimoniale, avec des effets permettant de raconter l'histoire de la commune à travers les siècles. Il convient donc d'autoriser le Maire à signer cet avenant avec le Parc national de Port-Cros, dont je salue la présidente, et la Métropole.

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

**AFFAIRE N° 5 - EDUCATION - École d'Arts tarification Covid**

**M. CARRASSAN** : Monsieur le Maire, mes chers collègues, l'école d'arts de la ville d'Hyères fonctionne bien. Depuis l'année dernière, elle traverse l'épreuve que tout le monde connaît, mais ses effectifs n'ont pas baissé, puisqu'elle accueille toujours environ 400 élèves, ainsi que ses neuf professeurs, qui sont tous compétents et aimés des élèves.

Cette délibération consiste à permettre un dédommagement. Les élèves ayant payé les quatre derniers mois de l'année 2020, durant desquels les cours ont été suspendus, notamment à cause du second confinement, seront dispensés de payer le premier semestre 2021.

Je vous remercie donc d'accorder cette exonération aux élèves pour la période de janvier à juin 2021, en dédommagement de ce qui a été payé sans obtenir de résultat.

**M. LE MAIRE** : Merci. Je mets aux voix.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

**AFFAIRE N° 6 - CITOYENNETE - Régie à autonomie financière - Construction, entretien et vente de caveaux dans les cimetières - Fixation des tarifs des caveaux pour l'année 2021**

**Mme RITONDALE** : *(Lecture de la délibération.)*

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

**AFFAIRE N° 7 - GÉOMATIQUE ET TERRITOIRE - Dénomination de 2 chemins privés : Chemin du Rémouleur / Chemin du Forgeron**

**Mme RITONDALE** : *(Lecture de la délibération.)*

**M. MARTIN** : Monsieur le Maire, je profite de ces points de l'ordre du jour sur la dénomination de nouvelles voies pour mettre à l'honneur le professeur d'histoire-géographie et d'éducation morale et civique sauvagement assassiné le vendredi 16 octobre 2020 par un fanatique islamiste à la veille des vacances de la Toussaint.

En mettant Samuel PATY à l'honneur, il s'agit bien évidemment saluer son courage d'enseignant, ainsi que la qualité exceptionnelle de ses cours sur la laïcité et la liberté d'expression, mais également de faire en sorte que ce professeur ait son nom sur une plaque de rue, de place ou d'un jardin de notre ville d'Hyères.

Quelle que soit leur couleur politique, de nombreuses municipalités ont rendu hommage à Samuel PATY en donnant son nom à un lieu communal. Alors pourquoi pas Hyères ? C'est la suggestion que je vous fais au nom du groupe Hyères Tout Naturellement pour les dénominations futures qui se feront jour.

**M. LE MAIRE** : Merci. Nous retenons la proposition et l'étudierons volontiers.

Je mets aux voix.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

**AFFAIRE N° 8 - GÉOMATIQUE ET TERRITOIRE - Dénominations consensuelles  
de nouvelles voies privées**

**Mme RITONDALE** : *(Lecture de la délibération.)*

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

**AFFAIRE N° 9 - COMMERCE - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC -  
Redevance d'occupation du domaine public 2021 - Exonération partielle des  
redevances d'occupation du domaine public pour les terrasses et étalages**

**Mme BERNARDINI** : *(Lecture de la délibération.)*

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

**AFFAIRE N° 10 - COMMANDE PUBLIQUE - COMMUNICATION - Prestations  
d'impression - Accord-cadre à bons de commande - Mise en appel d'offres  
ouvert**

**M. LE MAIRE** : *(Lecture de la délibération.)*

J'attire l'attention sur le fait qu'entre 2019 et 2020, ce budget a été divisé par deux, puisque les dépenses pour les brochures, magazines et affiches s'élevaient à 108 000 € en 2019, contre 51 000 € en 2020.

D'autre part, pour 2021, nous avons décidé de passer de six magazines municipaux à quatre, compte tenu du contexte.

Je mets aux voix ce renouvellement de marché.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

**AFFAIRE N° 11 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL  
EMPHYTEOTIQUE - L'AYGUADE - Parcelle cadastrée section IM n° 0157  
formant le lot n° 34 - M. et Mme MANENT Yves - Avenant au bail emphytéotique  
en augmentation de durée**

**M. CORNILEAU** : *(Lecture de la délibération.)*

**M. LE MAIRE** : S'il n'y a pas d'observation, je mets aux voix.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

**AFFAIRE N° 12 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL  
EMPHYTEOTIQUE - L'AYGUADE - Lot 40 - Aliénation du bien situé 6 avenue  
des Hirondelles cadastré section IM n° 0174 au profit de M. et Mme BARRUE  
Christophe**

**M. CORNILEAU** : *(Lecture de la délibération.)*

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

**AFFAIRE N° 13 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Propriété Communale -  
Hippodrome de la plage - Avenant n° 2 à la convention passée avec la Société  
Hippique du Var**

**M. CORNILEAU** : Monsieur le Maire, la crise sanitaire touche également la Société Hippique du Var et pèse sur ses finances.

Or, dans cette période difficile, l'hippodrome doit faire des investissements pour avoir un nouveau système de départ contrôlé par un faisceau laser, ce qui lui permettra de rester en catégorie 1 des hippodromes, ainsi que d'avoir le droit d'accueillir des courses premium et, par conséquent, des paris PMU.

Exceptionnellement, pendant cette période difficile, la Ville a souhaité accompagner la Société Hippique, et c'est l'objet de cet avenant n° 2 à la convention initiale de mise à disposition du site de l'hippodrome de la plage. La Ville souhaite donc participer au financement de l'acquisition de ce système de départ par une subvention de 22 000 €.

**Mme FERJANI** : Monsieur le Maire, il est question de modifier l'article 14 pour le financement d'un équipement qui permettra le maintien de la Société Hippique en 1<sup>ère</sup> catégorie, si j'ai bien compris. Cependant, suivant cet avenant, il est également question de modifier l'article 13b de cette convention.

Or l'avenant pour l'article 13b propose l'aménagement suivant : « *La Commune pourra, si elle le souhaite, à titre exceptionnel pendant la période de crise sanitaire, participer au financement des travaux qui sont habituellement à la charge de la société.* »

Nous sommes favorables à l'aide que la commune pourrait apporter à la Société Hippique afin de lui permettre de faire face à la crise.

Toutefois, nous sommes un peu embarrassés, Monsieur le Maire. D'une part, ladite convention du 2 novembre 1994 n'est pas fournie dans les annexes. D'autre part, nous ne connaissons pas la nature de l'équipement que la commune souhaite financer pour la Société Hippique afin de la maintenir en catégorie 1. Enfin, nous ne détenons aucune information sur le type de travaux que la commune souhaite financer, suivant la proposition modificative de l'article 13b que vous nous demandez de valider.

Qu'en est-il de cette convention ? Quel type d'équipement souhaitons-nous financer ? Les travaux que nous souhaitons éventuellement financer, qui sont habituellement à la charge de la société, sont-ils liés à son maintien en 1<sup>ère</sup> catégorie, ou s'agit-il d'autres aménagements ?

Merci pour vos réponses.

**M. LE MAIRE** : Je pense que cela a été dit, mais peut-être faut-il le préciser : il s'agit d'un laser pour le départ des courses de haut niveau. Il est nécessaire d'avoir ce matériel pour maintenir l'hippodrome en catégorie élevée. Or la société de l'hippodrome n'avait pas les moyens de l'acheter en totalité, sachant que cela coûte environ 80 000 €. Ils nous ont donc demandé une aide, mais nous ne pouvions pas l'accorder dans le cadre de la convention, et il fallait donc la modifier à la marge. Toutefois, nous ne pouvons pas y indiquer que cela concerne l'achat d'un laser, mais il n'existe aucune autre hypothèse de travaux que nous effectuerions.

Il s'agit vraiment d'une décision exceptionnelle pour ce système de départ.

**Mme FERJANI** : Cependant, l'avenant n° 2 modifie non seulement l'article 14, mais également l'article 13b. C'est la raison pour laquelle je m'interrogeais, puisqu'il n'est pas fait mention d'éventuels travaux. Le problème est que nous n'avons même pas la convention pour nous y référer.

**M. LE MAIRE** : Je pense que l'article 14 doit être une application plus générale de l'article 13b. En réalité, si nous avions pu fonctionner autrement, nous l'aurions fait, mais je ne peux pas donner de subvention sans modifier la convention, sachant que nous ne pouvons pas intervenir directement. Nous avons donc été obligés de modifier ces deux articles afin de pouvoir donner ces 22 000 €. Autrement, ils auraient été grandement contraints pour acheter le laser, avec des conséquences sur l'activité.

Merci de votre observation. Je mets aux voix.

**M. LIBESSART** : Monsieur le Maire, je ne prendrai pas part au vote, étant membre du Conseil d'administration de la Société Hippique du Var.

**M. LE MAIRE** : Très bien.

#### **ADOPTÉE PAR 44 VOIX**

**Monsieur Frédéric LIBESSART ne prend pas part au vote.**

#### **AFFAIRE N° 14 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Entrée Ouest d'HYERES - Avenant n° 1 à la convention entre l'État et la Commune du 5 août 1991 confiant à la ville d'Hyères les aménagements de la partie urbaine de l'autoroute A570 Toulon-Hyères, leur financement ainsi que leur entretien**

**M. LE MAIRE** : Vous savez que nous avons le projet – qui sera peut-être achevé avant l'été – d'aménager le Relais Information Service, situé à l'arrivée de la départementale, en augmentant sa capacité d'environ 60 m<sup>2</sup>, mais également en prévoyant la possibilité d'une quinzaine de stationnements supplémentaires par une voie qui transite à l'intérieur de l'espace vert.

Pour ce faire, il faut avoir l'accord de la DIRMED, qui est le gestionnaire de tout ce qui concerne les routes à grande circulation. Cet accord ayant été obtenu, je vous demande donc de m'autoriser à signer l'avenant qui nous lie à eux.

**Mme TROPINI** : Monsieur le Maire, vous nous proposez ici de signer un avenant à la convention entre l'État et la commune, permettant l'agrandissement de l'ancien bâtiment du Relais Information Service et sa transformation en magasin de producteurs.

Depuis plusieurs années, les exploitants locaux émettent le souhait de réunir une partie de leur production en un point de vente commun. Aujourd'hui, ce dernier est sur le point de voir le jour, et nous nous en réjouissons. Cette aide aux producteurs va dans le sens de la distribution des produits maraîchers, fruitiers et autres à travers des circuits courts. Hyères est encore une terre de production, et nous devons soutenir et encourager nos exploitants.

Pour autant, le lieu que vous proposez, à savoir l'ancien bâtiment du RIS, est-il bien adapté ? Ne manque-t-il pas un peu d'ambition ?

En effet, ce dernier risque de souffrir d'un manque de visibilité et n'est accessible que par l'autoroute empruntée dans le sens Toulon-Hyères.

De nos jours, de nombreuses villes, notamment celle de Toulon, récréent des halles en centre-ville. Hyères mérite également d'en avoir. Cela pourrait favoriser la redynamisation du centre-ville, dont nous connaissons tous les difficultés.

Aujourd'hui, nous voterons cette délibération, car même si nous espérons mieux, elle a le mérite de répondre à une attente de nos producteurs. D'ailleurs, nous leur souhaitons beaucoup de succès.

Toutefois, permettez-moi d'insister : nous souhaitons que la création des halles à Hyères devienne une réalité.

**M. LE MAIRE** : Merci. J'attire l'attention sur le fait qu'une chose est mieux que rien et que ce lieu a été totalement plébiscité par les personnes ayant soumissionné, qui sont de jeunes agriculteurs et horticulteurs.

D'autre part, il existe un accès par Hyères, par la route qui mène à Leclerc, où l'on trouve 10 places de stationnement. Par conséquent, les personnes venant d'Hyères ne seront pas obligées d'emprunter l'autoroute pour y aller, puisqu'elles peuvent passer par l'intérieur. Elles doivent simplement traverser un passage piéton de 5 mètres.

Néanmoins, l'accès par l'autoroute est capitale, car de nombreuses personnes transitent entre Toulon et Hyères. Elles pourront donc s'arrêter pour faire leurs courses à ce moment-là.

**Mme TROPINI** : « Plébiscité » n'est peut-être pas le mot. Disons qu'ils s'en contentent.

**M. LE MAIRE** : Vous demanderez à Marine RENARD, qui pilote ce projet, si elle est contente ou exceptionnellement heureuse. Vous poserez également la question à tous ces jeunes.

**Mme TROPINI** : Je les connais. Le projet a été porté par Alain CATUREGLI, et je pense qu'il s'en contente, mais il n'a pas plébiscité le lieu.

**M. LE MAIRE** : En tout cas, le fils CATUREGLI est très content !

Bref ! Ils ne sont pas contents, mais nous les avons forcés à y aller...

Ils jugeront ce genre de commentaire qui n'a strictement aucun intérêt. Excusez-moi, car là encore, je suis sans doute désagréable, mais il existe une initiative dans un endroit qui est abandonné depuis 20 ans et qui, à un moment donné, avait un petit germe de produits locaux. Nous arrivons avec quelques travaux et l'autorisation de l'État pour y mettre quelques jeunes agriculteurs et horticulteurs locaux, favorisant les circuits courts. Je peux vous dire qu'ils sont infiniment heureux.

**Mme TROPINI** : Monsieur le Maire, nous voterons cette délibération, car c'est bien, mais je pense que l'on pouvait faire mieux.

**M. LE MAIRE** : Quand on a presque de l'émotion à trouver une solution pour ces jeunes, cela fait de la peine que l'on puisse faire cet abattement forfaitaire sur leur satisfaction.

Je peux comprendre que vous disiez qu'il faut essayer de le faire également ailleurs, éventuellement avec une halle, mais quand vous dites : « Ils sont contents, mais ce n'est tout de même pas terrible... »

Bref ! Vous faites votre travail, mais là, je ne fais pas le mien, car cette réalisation est un moment d'émotion pour moi. Il s'agit de jeunes agriculteurs qui sont souvent en très grande difficulté. Par exemple, je vous rappelle que Marine RENARD a perdu toute sa production de patates douces lors des inondations. D'ailleurs, je les ferai venir pour vous les présenter, et ce sera un bon moment. Ils vous exprimeront leur approche « mitigée » du sujet.

**M. EYNARD-TOMATIS** : Monsieur le Maire, cet aménagement aura-t-il des conséquences sur la circulation dans cette zone que les automobilistes utilisent souvent pour contourner des ralentissements ?

**M. LE MAIRE** : Effectivement, cela aura des conséquences, puisque les consommateurs passeront par là. Il est donc absolument impératif que ceux qui prennent le raccourci ne l'utilisent plus. Nous mettrons en place une information et une action de la Police Municipale très forte là-dessus.

Je mets cet avenant aux voix.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

**AFFAIRE N° 15 - INFRASTRUCTURES ET SYSTEMES NUMERIQUES -  
Convention portant sur l'autorisation d'utiliser le réseau radio TETRA  
mutualisé et les équipements terminaux associés de la Métropole Toulon  
Provence Méditerranée**

**M. LE MAIRE** : Le réseau TETRA est un réseau de radiocommunication privé, autonome et indépendant des grands réseaux publics. Actuellement, il existe pour les transports en commun de la Métropole, ainsi que pour les besoins des services de la Métropole (sécurité, environnement) et de la Ville de Toulon (Police Municipale, nettoyage).

On nous propose de nous y associer pour nos services, et je pense qu'il s'agit d'une mutualisation opportune. Nous vous proposons donc une convention nous autorisant à utiliser le réseau TETRA.

**M. LAURENT** : Monsieur le Maire, au travers de cette délibération, permettez-moi d'intervenir sur les réseaux de télécommunication, en particulier de nouvelle génération 5G.

J'ai bien lu les documents présentés concernant le réseau TETRA, qui fait appel aux techniques de transmission de type VHF, si j'ai bien compris, utilisant les bandes de fréquences entre 30 et 300 mégahertz. Dans le cadre de la 5G, nous sommes à des fréquences plus élevées, entre 2,1 et 26 gigahertz, par rapport au haut débit. Cette nouvelle technologie nécessite un nombre important de relais, lesquels pourraient être mis en place dans le mobilier urbain, par exemple.

Ces fréquences élevées ont la particularité d'entraîner des impacts au niveau millimétrique, en particulier sur la peau et l'œil chez l'humain, et sont donc susceptibles d'avoir un retentissement sur la faune et la flore.

De nombreuses villes, telles que Lille, ont adopté un moratoire jusqu'à la publication du rapport de l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire, prévue au printemps 2021.

Néanmoins, nous ne pouvons que constater que les villes récalcitrantes, telles que Bordeaux, Lyon ou Grenoble, par exemple, sont impuissantes et que la mise en place d'antennes 5G, souvent sur des terrains privés, ne fait que croître.

Dans le cadre de la Ville d'Hyères, en partenariat avec le Parc national, n'est-il pas licite de :

- proposer une charte de la téléphonie aux opérateurs, au travers d'un débat public, comme à Paris, permettant de leur proposer de ne pas déployer la 5G à moins de 100 mètres des écoles, des crèches et des hôpitaux, par exemple ;
- animer, éventuellement au sein de ce Conseil municipal, une mission d'étude sur la 5G par un conseiller municipal ;

- proposer, en collaboration avec l'Agence Nationale des Fréquences, un observatoire des ondes à l'aide de capteurs déployés dans la ville et au sein du parc national ?

À ce titre, Monsieur le Maire, une antenne 5G est-elle prévue sur les îles de Port-Cros et du Levant ?

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Je comprends la préoccupation. Pour ces affaires d'antennes 4G ou 5G, nous avons créé une commission, animée par Monsieur LAFAYE, pour réfléchir et imposer davantage notre point de vue à des opérateurs tout puissants qui s'installent quand, où et comme ils veulent. Il semble que cette création et les annonces que nous avons faites aient un peu réduit leurs prétentions. Les contacts sont pris. Nous devons bientôt faire une réunion de cette commission, à laquelle Madame BURKI participe, notamment, pour essayer de gérer cela au moins dans le temps et dans l'espace.

D'après ce que je comprends, la 5G a des inconvénients esthétiques moindres que la 4G. En tout cas, elle peut être dispersée, et non pas totémisée au milieu d'un environnement privilégié.

D'autre part, effectivement, il faut se préoccuper de la dimension de la santé. Dans le cadre de cette commission, à laquelle vous pouvez participer si vous êtes intéressé, il faudrait peut-être réfléchir à un cahier des charges permettant de limiter au maximum. Bien entendu, nous sommes vigilants sur ces sujets, mais peut-être faut-il le préciser encore davantage.

Par conséquent, je pense que cette commission, qui s'occupe essentiellement des implantations sur le plan quantitatif, peut être le lien complémentaire d'une approche également en termes de santé.

Vous noterez donc que, s'il en est d'accord, Monsieur LAURENT participera à la commission qui se réunira bientôt.

**M. LAURENT** : Si je puis me permettre, Monsieur le Maire, l'aspect de la santé humaine est effectivement très important, mais il faut également prendre en compte la faune et la flore. Ces bandes de fréquences touchant le millimètre, les ondes peuvent affecter les insectes volants, tels que les abeilles, par exemple.

**M. LE MAIRE** : J'entends bien, mais certains éléments relèvent des normes nationales et, de notre côté, nous sommes dans l'adaptation. Visiblement, concernant la 5G, la volonté politique nationale est totale. D'autre part, les capitales des métropoles se battent pour donner l'impression d'être les plus modernes possibles, si j'en crois les initiatives à Nice et ailleurs.

Je pense également que nous devons nous inscrire dans un train de relative modernité, mais je suis personnellement très sensible aux problèmes d'environnement, lesquels constituent actuellement une priorité. Par conséquent, nous devons intégrer cela dans notre réflexion.

Je mets aux voix.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

**AFFAIRE N° 16 - PORT D'HYERES (Saint Pierre) - Régie à autonomie financière du Port Saint Pierre - Consolidation d'un emploi à durée déterminée par la conclusion d'un contrat à durée indéterminée**

**M. BRUNEL** : *(Lecture de la délibération.)*

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

**AFFAIRE N° 17 - PORT D'HYERES SAINT PIERRE - Stationnement sur « le terrain SB20 » - Fixation des tarifs**

**M. BRUNEL** : *(Lecture de la délibération.)*

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

**AFFAIRE N° 18 - PORT D'HYERES SAINT PIERRE - STATION D'AVITAILLEMENT - Demande de permis de construire pour la réalisation des travaux de réhabilitation et de mise en conformité - Autorisation de signature donnée à Monsieur le Maire**

**M. BRUNEL** : *(Lecture de la délibération.)*

**M. MARTIN** : Monsieur le Maire, le groupe Hyères Tout Naturellement est largement favorable au fait d'améliorer le niveau de service aux plaisanciers et de moderniser les équipements du port Saint-Pierre, lequel en a bien besoin. Nous voterons donc favorablement ce point de l'ordre du jour.

Concernant la propreté – je reviens au point précédent –, le renforcement de l'équipe de nettoyage par redéploiement interne est une bonne chose. La qualité du service rendu aux usagers n'en sera que meilleure, tant il est vrai que l'externalisation de ce service au secteur privé avait montré ses limites.

S'agissant de la station d'avitaillement, sa modernisation est absolument nécessaire, mais en principe, sa rénovation devait intervenir avant la saison estivale. Or si je comprends bien, ces travaux seront plutôt réalisés à l'automne et à l'hiver prochain. Je m'en étonne et aimerais connaître la raison de ce retard.

Par ailleurs, je note également que vous nous demandez de vous autoriser à signer un permis de construire sans nous donner les documents relatifs à ce sujet.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Le retard est pris par le fait que, alors que tout était opérationnel, la DDTM nous a indiqué qu'il existait des risques de submersion. Il a donc fallu surélever la station d'avitaillement.

**M. MARTIN** : Le retard est donc dû à des pilotis ?

**M. BRUNEL** : Effectivement, le porter à connaissance de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer nous a enjoint de réhausser le niveau initialement prévu, ce qui nécessite de nouvelles études. Nous n'étions donc plus dans les temps pour réaliser les travaux, compte tenu de la période de continuité nécessaire aux professionnels pour aborder la saison correctement. C'est la raison pour laquelle ils ont été reportés à l'automne prochain.

**M. LE MAIRE** : Nous avons une image, que nous tenons à votre disposition, et c'est plutôt sympathique sur le plan esthétique – je ne comprends pas grand-chose à l'aspect technique, même si nous suivons les obligations du maître d'œuvre et de la DDTM. En tout cas, si vous voulez en avoir communication, nous pouvons faire passer les documents que nous détenons à Monsieur MARTIN.

**M. BRUNEL** : Je précise que le permis de construire porte essentiellement sur les cuves semi-enterrées et sur le bâtiment qui recevra le local d'accueil.

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

**AFFAIRE N° 19 - DIRECTION BUREAU D'ÉTUDES BÂTIMENTS - Création**  
**du Club House - Stade Veran**

**M. GIRARDO** : *(Lecture de la délibération.)*

**Mme TROPINI** : Monsieur Le Maire, sur le principe, nous voterons cette délibération, bien évidemment, car elle concerne un club sportif qui mérite tout notre soutien et l'engagement total de la Ville à ses côtés.

Cependant, nous déplorons fortement, une fois de plus, le manque d'informations et de précisions sur un tel projet, qui mérite l'unanimité du Conseil municipal.

De ce fait, de nombreuses interrogations subsistent. Permettez-moi de vous en faire part.

Vu l'ampleur du projet, le permis de construire pour ces 600 m<sup>2</sup> a été déposé par un architecte. Lequel ? Un concours a-t-il eu lieu pour le choix de ce maître d'œuvre ?

Dans la note de synthèse, nous avons pu lire qu'il était prévu de construire un bar, une salle de restauration et de réception, un bureau pour le personnel, une salle de musculation, une laverie, des réserves et des locaux techniques. N'est-il pas utile de prévoir également un local dédié à la presse ?

Vous nous parlez d'un bâtiment à haute qualité environnementale. Pouvez-vous nous dire, par exemple, si des capteurs solaires sont prévus pour alimenter les locaux en eau chaude et en électricité ?

Quels sont les matériaux novateurs mis en œuvre pour cette réalisation qui se veut être BBC ?

Aujourd'hui, vous nous demandez de vous autoriser à signer ce permis de construire, alors qu'aucun élément ne nous a été fourni (ni plans, ni esquisses, ni croquis). À ce titre, je ferai la même observation dans la délibération suivante, relative à la réfection et l'extension du skatepark où, là encore, aucun document n'a été mis à notre disposition. C'est fortement regrettable, alors que pour la délibération 14, concernant l'ancien bâtiment du Relais Information Service, tout nous était communiqué.

Par ailleurs, s'agissant de l'exploitation du club house, nous souhaiterions que l'accès à ce dernier soit également accessible à toutes les associations sportives bénéficiant d'un créneau d'occupation du stade André Veran.

Comme je le disais en préambule, nous voterons cette délibération, car elle va dans l'intérêt d'un club sportif, mais à l'avenir, nous vous demandons davantage de précisions en annexe.

**M. LE MAIRE** : Merci. Je mets aux voix.

**Mme TROPINI** : Monsieur le Maire, vous ne répondez pas à mes questions ?

**M. LE MAIRE** : Quand j'entends, d'après ce que je comprends, qu'il y a un manque d'informations, et quand je vois le degré de transparence du Conseil municipal depuis six ans, par rapport à l'opacité absolue que l'on a pu connaître précédemment, cela me fait légèrement sourire.

Par ailleurs, dans une commune, il ne faut pas confondre l'exécutif, d'une part, et le législatif, que vous représentez. Quand une décision est prise, on ne peut pas se prendre par la main toutes les cinq minutes pour expliquer tout le reste dans les détails. Nous avons pris un principe : si le stade Veran et son club house sont réussis, ce sera une responsabilité collective ; si c'est mal fait, ce sera ma responsabilité. Cela fonctionne ainsi dans une gestion communale.

**Mme TROPINI** : Nous vous demandons simplement des éléments.

**M. LE MAIRE** : Bien entendu, si vous voulez en savoir davantage, les services sont ouverts pour vous montrer les documents, mais nous ne pouvons pas descendre dans le détail de toutes les initiatives sur le sujet, comme ce fut d'ailleurs le cas dans le passé, d'ailleurs, puisque l'on n'est pas descendu dans le détail de l'initiative pour l'avenue Clotis, par exemple.

D'autre part, ce sera effectivement ouvert à d'autres associations, avec une utilisation privilégiée pour le rugby, puisqu'ils ont une école de 500 enfants et qu'à ce niveau, il existe l'obligation d'avoir un accueil avant et après les matches, lequel ne pouvait pas exister. Néanmoins, il s'agit d'un bâtiment communal et, bien entendu, il faudra le mettre à disposition en cas de besoin ou de nécessité.

L'autre avantage de cette initiative est que cela libère complètement la ferme, qui est actuellement le lieu où le rugby reçoit ses invités. Ainsi, cela permettra d'y reclasser la boxe, qui n'a pas de locaux, et de réhabiliter un peu l'espace d'haltérophilie. C'est donc gagnant-gagnant pour plusieurs associations.

Pour le reste, un appel d'offres a bien été lancé. En revanche, nous avons pris un architecte sans faire de concours, car le montant des travaux ne le justifiait pas. Nous avons appliqué les réglementations dans leur rigueur habituelle.

**Mme TROPINI** : Vous comprenez bien que nous nous étonnons de n'avoir aucun document, alors que pour la délibération 14 sur le RIS, nous avons eu 10 pages de croquis, esquisses et plans. Nous demandons simplement que pour chaque délibération, nous ayons les documents nécessaires afin de pouvoir discuter.

**M. LE MAIRE** : Vous avez peut-être raison. En tout cas, à l'avenir, il faudra le faire. Ainsi, nous éviterons tout débat.

**Mme TROPINI** : Merci beaucoup.

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

#### **AFFAIRE N° 20 - DIRECTION BUREAU D'ETUDES BATIMENTS - Travaux de réfection et d'extension du skate-park**

**M. GIRARDO** : (*Lecture de la délibération.*)

**M. LE MAIRE** : Je ne sais pas si nous avons les plans, mais il faudra mettre également ceux du skatepark, qui est une extension avec un bowl, etc. Dès lors que le projet est relativement avancé, des esquisses méritent d'être données dans la délibération. Madame TROPINI a raison.

**Mme TROPINI** : Monsieur le Maire, là encore, nous n'avons aucun plan, ni aucune esquisse, mais apparemment, vous y remédiez.

Par ailleurs, le CIL des Rougières a-t-il été consulté ?

**M. LE MAIRE** : Non, je ne crois pas.

**Mme TROPINI** : Nous avons une suggestion : ne pourrions-nous pas profiter de l'occasion pour organiser des concours de graffeurs sur les parties maçonnées qui délimitent cet espace sportif ? Les œuvres pourraient être recouvertes périodiquement afin d'offrir un nouvel espace permettant l'expression du street art.

**M. LE MAIRE** : En tout cas, si des choses de qualité peuvent être faites dans la culture du skate, j'y suis favorable.

En revanche, pourquoi consulter le CIL des Rougières ?

**Mme TROPINI** : C'est leur quartier, et ils auraient peut-être pu être associés à ce projet.

**M. LE MAIRE** : Il s'agit de l'amélioration d'un skatepark existant, et cela ne modifie pas les conditions d'un quartier. Il se trouve à l'extrême limite du CIL des Rougières. Ce dernier ayant de nombreuses autres préoccupations, je ne voudrais pas le disperser.

**M. EYNARD-TOMATIS** : Monsieur le Maire, nous avons initialement prévu de nous abstenir, non pas sur les travaux de réfection et de réhabilitation qui nous semblent indispensables, mais plutôt par rapport aux travaux d'extension du skatepark, dont nous ne saisissons pas vraiment la justification.

Merci de nous préciser les arguments qui pourraient motiver l'approbation de ces travaux d'extension, afin de nous convaincre.

**M. LE MAIRE** : Le skatepark est une initiative prise par Monsieur RITONDALE, quelques années en arrière, puis poursuivie par Monsieur POLITI. Aujourd'hui, c'est l'un des skateparks les plus fréquentés et renommés du département. Toutefois, afin qu'il franchisse un cap un peu supérieur, conduisant notamment à des organisations de compétitions de haut niveau ou à la venue de champions, il nécessite des compléments de circonvolutions, de bowls, etc.

Par ailleurs, de nombreux jeunes de tous âges s'y retrouvent, et l'endroit est sain, puisque nous n'avons jamais eu de problème particulier de quelque nature que ce soit. Cela me paraît donc positif.

Certes, il se situe à proximité du CIL des Rougières, mais à un endroit qui n'est pas gênant pour le voisinage. Or pour des activités de ce type, il est très rare de trouver un lieu qui ne soit pas totalement excentré, ni gênant compte tenu de l'animation.

Il s'agit donc de l'amélioration d'un équipement, certes particulier et original, mais de grande qualité à Hyères.

**M. EYNARD-TOMATIS** : On nous parlait éventuellement d'une homologation pour les JO 2024. Est-ce à l'ordre du jour ?

**M. LE MAIRE** : Absolument, cela va jusque-là. Nous verrons bien, mais le niveau de fréquentation et de renommée peut permettre de rêver.

**M. EYNARD-TOMATIS** : Dans ces conditions, nous votons favorablement.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup. Je mets aux voix.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

**AFFAIRE N° 21 - DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés - Année 2019**

**M. GIRARDO** : *(Lecture de la délibération.)*

**M. LE MAIRE** : Dans la ville d'Hyères, nous avons une production de 25 092 tonnes d'ordures ménagères en 2019, qui est en baisse significative par rapport à 2018, avec 26 627 tonnes.

Néanmoins, le niveau d'ordures ménagères par habitant et par an est plus élevé que la moyenne de la métropole, avec 444 kg à Hyères, contre 396 kg dans la métropole. Cela s'explique assez simplement par la dimension touristique et la saisonnalité qui, à un moment donné, font venir une population très importante, faisant passer notre commune à 100 000 ou 150 000 habitants chaque été – du moins, on peut l'espérer.

Il s'agit d'une communication faite à TPM et que nous relayons ici. Nous en prenons donc acte.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

**AFFAIRE N° 22 - DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement - Année 2019**

**Mme MONFORT** : Je ne reviens pas sur la définition du RPQS, puisqu'Éric vient d'en parler. J'ai juste extrait quelques informations intéressantes sur Hyères.

Je rappelle que le service de l'assainissement collectif de la commune fait l'objet d'une DSP confiée à Véolia. Ce contrat est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2019 et arrivera à échéance le 31 décembre 2025.

Concernant les caractéristiques techniques de l'assainissement collectif, je vous donne quelques chiffres :

- Nombre d'abonnés : 22 499 à Hyères, sur un total de 179 023 à MTPM ;
- Volumes entrants dans la station d'épuration : environ 5 000 000 m<sup>3</sup> ;
- Prix de l'assainissement : 1,88 € TTC à Hyères, ce qui est inférieur à la moyenne de TPM, à 1,96 € ;
- Un bon renouvellement de réseaux : 0,88 % à Hyères, pour une moyenne de 1,12 % à TPM.

Parmi les faits marquants de l'assainissement, une vaste campagne de lutte contre les eaux parasites (quand les eaux des réseaux se mélangent) a été engagée sur la ville, notamment sur le littoral, du côté des Salins, de l'Ayguade, de la Capte et de la Bergerie.

Pour le service public d'assainissement non collectif, nous n'avons pas de données spécifiques à Hyères.

Près de 200 opérations de contrôle des ouvrages d'assainissement non collectif ont été menées en 2019 sur l'ensemble de la métropole, sur un nombre total de 7 300, avec un taux de conformité vraiment médiocre, puisque nous sommes seulement à 52 %.

Je rappelle que l'on peut avoir des aides pour se mettre en conformité pour l'assainissement non collectif, à condition de les demander avant d'entamer tous travaux. Ainsi, de nombreux dossiers nous sont revenus, car les personnes les avaient déjà commencés.

Le service de l'alimentation en eau potable de la commune d'Hyères fait l'objet d'une DPS confiée à Suez, dont le contrat a été signé le 19 août 2011 et arrivera à échéance en 2023 :

- 25 000 abonnés à Hyères, sur 192 000 à TPM ;
- 5 500 000 m<sup>3</sup> distribués à Hyères ;
- Un prix de l'eau le moins cher de la métropole, à 1,71 €, pour une moyenne de 2,10 € sur TPM ;
- Un excellent rendement des réseaux à 88,6 % à Hyères, contre une moyenne de 85 % pour TPM ;
- Un très bon taux de renouvellement des réseaux.

À Hyères, le service de l'eau est très bien situé en comparaison des chiffres nationaux et métropolitains. Le prix est le moins élevé de la métropole, avec le meilleur rendement de réseaux.

En 2019, les faits marquants sont le transfert de la compétence « eau » vers la Métropole, le dossier du sea-line qui est en cours d'instruction par les services de l'État, avec une enquête publique à la fin du premier semestre 2021, ainsi que le déplacement de la canalisation sous la route du Sel vers la route de Giens, justement en prévision de ce sea-line et pour soulager la route du Sel, dont les réseaux sont régulièrement détruits par les tempêtes.

**M. LE MAIRE** : Le fonctionnement est très bon pour la ville d'Hyères, avec des prix peu élevés par rapport à la moyenne.

Pour l'eau, je rappelle qu'il existe cette initiative originale d'Aqua Renova, qui est une procédure très innovante permettant de puiser dans la nappe et qui est sans doute relativement responsable de ces bons résultats.

J'attire l'attention de Madame MONFORT sur le fait que, d'après ce que j'ai appris par Suez et par d'autres, une réflexion est menée sur une approche territoriale dans la mise en œuvre d'un nouveau marché par TPM. Nous concernant, cela consisterait à ce que nous englobions La Crau et Carqueiranne. Nous le ferons très volontiers, mais le prix de l'eau est beaucoup plus élevé dans ces deux communes, et il est hors de question que l'approche territoriale fasse monter le prix de l'eau.

Par conséquent, il existe deux hypothèses : soit on nous laisse tout seuls, dans la mesure où Hyères représente 35 % du territoire de la métropole et peut donc avoir une approche solitaire de ce point de vue ; soit, en cas d'approche territoriale, je veux bien comprendre que des économies d'échelle doivent être faites, mais les autres prix étant plus élevés, il ne faut pas que l'alignement se fasse au milieu. Soyez donc très vigilante sur ce point.

Nous prenons acte de ce rapport.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

#### **AFFAIRE N° 23 - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - MÉCÉNAT - Information du Conseil Municipal**

**Mme BUTTAFOGHI** : *(Lecture de la délibération.)*

De 2015 à 2020, le montant de ce mécénat avoisine les 264 000 €.

Le bilan détaillé figure en annexe de la présente information. Par exemple, vous y trouverez la Fête du Livre, le festival Galathea, le Musée des cultures et du paysage, etc.

Par ailleurs, nous vous avons remis la nouvelle brochure du mécénat, dans laquelle nous avons essayé de faire une présentation synthétique et un peu plus moderne afin de vous montrer ce que le mécénat peut faire et apporter à notre ville.

Je vous remercie.

**Mme BURKI** : Monsieur le Maire, je souhaite intervenir à propos des subventions, voire du mécénat. Je vous avoue que je ne savais pas bien à quel moment placer ma question, et j'ai trouvé l'opportunité de le faire à l'occasion de cette délibération. Elle vous est posée par l'élue et la citoyenne attachée à la transmission et au partage de la mémoire.

En tant que membre du conseil d'administration de l'association patriotique, j'ai été destinataire d'un courriel du président du CCHAP, le général HUBCHER – il est en dehors de cela, ma démarche étant personnelle –, dans lequel ce dernier nous informe que l'entreprise David SANCELOT, qui a réalisé le déplacement de la stèle Victor Porra, située au Mont des Oiseaux, souhaite être payée pour son travail, ce qui est tout à fait normal.

L'Union des Mutilés Anciens Combattants (UMAC) a adressé un courrier à vos services, le 4 Mars 2020, semble-t-il, dans lequel elle vous demande une contribution concernant ces travaux, d'un montant de 3 818 €. Sans réponse, et après être intervenue dernièrement auprès du service en charge des subventions, il semblerait que cela n'ait pas été acté.

L'UMAC n'ayant pas les fonds nécessaires au règlement de ces travaux, elle s'est adressée au CCHAP, qui est revenu vers les associations patriotiques en faisant appel à la solidarité associative. Elle a donc demandé à toutes les associations d'apporter leur obole, ce qui serait fait par chacune d'entre elles afin que cette entreprise soit payée sans plus attendre.

Dans le cas où la Ville ne pourrait pas donner une subvention à cette association qui est en charge de réaliser le paiement, pourrions-nous passer par un mécénat, ou Monsieur ROUX, en charge des associations patriotiques, pourrait-il demander une subvention exceptionnelle auprès du Conseil départemental ?

Monsieur Victor PORRA, résistant et enfant d'Hyères, est mort pour la France le 23 août 1944, lors de la libération de notre ville. Nous devons donc faire ce geste en sa mémoire.

Toujours à la mémoire de nos combattants et de nos résistants, je souhaite aborder l'entretien des ronds-points où les stèles sont installées. En effet, comme d'autres personnes présentes à la commémoration du 24 août dernier, j'ai été choquée par le manque d'entretien du rond-point Jean Devos, en particulier. Jean DEVOS a participé à la vie politique sous Joseph CLOTIS et Mario BENARD, dont il a été adjoint, et nous honorons sa mémoire pour la première fois. Or six mois plus tard, ce rond-point est toujours dans le même état d'abandon. Qui en assure l'entretien ?

Je suis étonnée, car les autres ronds-points, même ceux qui n'ont pas de stèle, sont plutôt bien entretenus.

**M. LE MAIRE** : Concernant les ronds-points, Monsieur CUNEO étudiera cela. À vrai dire, j'avais été également choqué. Ce n'est pas un rond-point communal, mais quoi qu'il en soit, il doit être nettoyé.

En ce qui concerne la stèle de Porra, je pense que la personne qualifiée pour vous répondre est Madame MANA, puisqu'elle en est à l'initiative.

**Mme MANA** : En effet, j'ai récemment été alertée par mail d'un problème de paiement de cette entreprise. Les personnes qui se sont occupées de cette stèle au Mont des Oiseaux se sont aperçues d'une incompréhension entre le général et la Ville.

J'étais sur place, il y a plus d'un an, puisque j'étais présidente de la copropriété du Mont des Oiseaux, et j'ai donné l'autorisation pour que l'on puisse faire cette construction sur ce terrain privé. Les services de la Mairie se sont déplacés, et certains représentants des anciens combattants étaient présents. La Mairie a acté qu'elle ferait les travaux en régie pour installer la dalle. Cependant, les représentants des anciens combattants ont compris qu'elle financerait également la stèle, alors que cela n'est écrit nulle part. Ils ont donc été en panique totale lorsqu'ils se sont aperçus que ce n'était pas le cas. Cela signifierait qu'à l'époque, ils auraient demandé une subvention pour financer cette stèle, alors que nous ne pouvions pas le faire ainsi, du lundi pour le mercredi.

Par conséquent, aujourd'hui, ils sont effectivement très ennuyés. Hier, j'ai reçu un mail, que je ne peux pas lire ici en assemblée, exprimant qu'ils sont totalement paniqués, car ils se sont aperçus qu'ils avaient fait une erreur sur la gestion du projet.

La Ville n'est absolument pas mise en cause, puisqu'elle a tout à fait respecté ce qu'elle avait dit, à savoir qu'elle a construit la dalle, faisant le terrassement et la propreté autour.

**Mme BURKI** : Mon propos ne consistait pas à mettre qui que ce soit en cause, surtout pas la Ville, mais à demander une subvention exceptionnelle, par exemple, car la mémoire est importante.

**M. LE MAIRE** : Madame BURKI, la mémoire doit être globale, non seulement au sens des anciens combattants, mais ces derniers doivent également en avoir, car si l'on perd la mémoire et que cela coûte 1 700 € à chaque fois, c'est un peu énervant.

L'entreprise sera payée, car nous ferons ce qu'il faut, mais la prochaine fois, soyez très attentive quand vous passerez une convention.

J'ajoute que la maison des combattants sera transférée – peut-être Monsieur HUBCHER vous en a-t-il parlé. Au lieu et place de celle qu'ils habitent aujourd'hui, dans des conditions de salubrité discutable, avec trois étages, dans des bureaux minables, etc., nous leur affectons la totalité d'un étage dans le bâtiment d'Olbia, avec une dizaine de bureaux et une salle de réunion neuve. Je crois que, de ce point de vue, les anciens combattants sont choyés, et je m'en réjouis. D'ailleurs, cela permettra de faire éventuellement deux ou trois logements sociaux dans la maison qu'ils occupaient, ainsi qu'une bibliothèque ouverte au Parcours des Arts. C'est donc un projet intéressant, qui coûte beaucoup plus cher que les 1 700 € de la stèle.

En tout cas, la prochaine fois que vous passez une convention, faites en sorte qu'elle soit claire pour tout le monde.

**Mme MANA** : Nous n'en avons pas passé.

**M. LE MAIRE** : C'est assez curieux, car cela consiste à payer et, de plus, à être un peu regardé de travers. Bref !

**Mme MANA** : Pour ma part, je suis un peu déçue, car je suis vraiment à l'origine de ce devoir de mémoire au Mont des Oiseaux. Je me suis battue pour cela, mais quand on voit le résultat...

**M. LE MAIRE** : Effectivement, l'initiative n'est jamais venue des anciens combattants.

**Mme BURKI** : Personne ne doit prendre la mouche sur ce point. Il s'agit d'une intervention personnelle. Néanmoins, comme Monsieur le Maire vient de le dire, on s'aperçoit que les choses ne sont pas claires, car elles ne sont pas écrites au départ. S'il avait existé un écrit entre les associations d'anciens combattants et la Ville, on aurait su la part qu'elle donnait.

**Mme MANA** : J'étais présente à la réunion, et c'était clair.

**Mme BURKI** : Certes, mais cela reste oral.

**M. LE MAIRE** : Nous sommes encore dans un pays où l'on se fait parfois mutuellement confiance et où la parole a un sens.

Je comprends votre intervention, mais comprenez également mon irritation. Cela ne doit pas se multiplier par 800 associations.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

**AFFAIRE N° 24 - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - Commission Consultative des Services Publics Locaux - Présentation de l'état des travaux réalisés par la commission au cours de l'année 2020**

**M. LE MAIRE** : *(Lecture de la délibération.)*

Cette commission s'est réunie convenablement. Nous devons donc prendre acte de cette présentation.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

## QUESTIONS ORALES

**M. LE MAIRE** : Une question m'a été posée par le groupe Hyères Tout Naturellement :

*« Entre paradis naturiste et tradition militaire, une cité idéale au plus proche de la nature.*

*Comme ses sœurs de l'archipel des îles d'Or, Le Levant est une île méditerranéenne située face au Massif des Maures, dont elle est un prolongement géologique. Son patrimoine naturel préservé et son littoral exceptionnel font de cette île une destination prisée par les amateurs d'air et de soleil.*

*Sur les guides touristiques, notre île du Levant incite à une visite varoise incontournable de ce lieu haut en couleurs et au patrimoine naturel exceptionnel. Les 5 % que la Défense n'occupe pas sont accessibles aux touristes qui s'y retrouvent essentiellement, comme pour les autres îles, à la saison estivale. Une centaine d'habitants y vivent à l'année dans l'enclave lotie d'Héliopolis. Côté militaire, 250 personnes travaillent sur le domaine et résident dans les casernes affectées. Les déplacements vers le continent, pour se ravitailler, se soigner, voire être scolarisé, pour les autochtones, se font par voie maritime depuis le port de l'Aygade au Levant vers le port d'Hyères ou du Lavandou et sont parfois limités ou empêchés par le mauvais temps. Côté militaire, le port Avis permet un accostage plus sécurisé.*

*Un drame s'est produit le 28 décembre dernier, qui a coûté la vie à Loïc LEMOEL, habitant sur l'île avec sa famille. Loïc était un homme d'expérience, rompu aux pratiques de la mer, qui pensait prendre un risque calculé pour mettre son bateau en sécurité. Personne ne prévoit un coup du sort, et les travaux du port n'auraient probablement rien changé.*

*De l'état du port de l'Aygade au Levant, comme le dit Christophe CHEVALLIER, pêcheur au Levant, à l'état de projet mis à la suite d'autres projets engloutis par l'inaction, à l'état du transport maritime relaté dans l'édition Var Matin du 24 décembre par Brigitte CHEVALLIER, présidente du CIL de l'île du Levant, nous nous interrogeons sur la volonté de maintenir une continuité hors saison estivale entre les îles et le territoire auquel elles sont rattachées.*

*Une mise en sécurité urgente s'impose au Levant. Le nouveau port de l'Aygade doit être la priorité de l'année 2021 ! C'est ce qui était dans tous les esprits, il y a deux mois, lors du drame évoqué ci-dessus.*

*Entre 2009 et 2011, un projet ambitieux avait vu le jour sous la houlette du Département, porté, semble-t-il, par le Conseiller général en place, "mais il semble perdu dans les méandres de l'administration", regrette Christophe CHEVALLIER.*

*Le temps est perdu, mais pas le projet, qui est maintenant de compétence métropolitaine et qui a 15 ans d'âge. Ce projet a souvent été remis, mais est-il défendu comme il devrait l'être ?*

*Près de 20 M€ : pas simple à trouver, nous dit-on. Il s'agit d'en faire un projet prioritaire pour la Métropole. Le projet devrait être finalisé avant la fin 2021, et des détails techniques et administratifs doivent être réglés.*

*Cependant, dans l'attente de ces travaux tant espérés et attendus, nous pourrions solliciter M. le Préfet Maritime afin qu'il autorise l'utilisation de Port Avis en cas d'urgence, dès que les accostages s'avèrent périlleux au port de l'Aygade.*

*La réussite de tout premier magistrat hyérois est de préserver ce territoire exceptionnel confié pour quelques années et de mettre ce temps court à profit pour penser l'avenir des Levantins suspendus à un Nième projet portuaire. Nous demandons à M. le 1<sup>er</sup> adjoint, membre du Conseil d'exploitation des ports auprès de la Métropole, d'en faire sa priorité et de suivre ce dossier jusqu'à l'aboutissement. Nous y serons très attentifs.*

*Demain, il ne sera pas temps de remédier à l'incapacité d'hier. La continuité territoriale a un prix pour les 50 années à venir, celui de la sécurité, et nous devons maintenant apporter des réponses. »*

Pour résumer, vous évoquez le tragique accident qui s'est produit au Levant lors d'une tempête qui a coûté la vie à un pêcheur, Monsieur LEMOEL, ce qui est dramatique. Nous avons reçu sa compagne et avons essayé de l'accompagner. Nous avons évoqué le sujet à plusieurs reprises avec l'adjoint spécial.

À propos de cet événement, dont vous avez raison de souligner le caractère dramatique, vous évoquez les travaux de réhabilitation et de sécurisation du port de l'Aygade, ainsi que la continuité territoriale en matière de transport.

Les travaux sont longs, comme toujours, mais je suis heureux d'avoir décidé de transférer le port de l'Aygade à la Métropole, car autrement, ce serait peut-être encore plus long et, dans tous les cas, les 3,6 M€ de travaux devant être réalisés seraient à la charge de la commune au lieu d'être à celle de la Métropole.

Comme vous le savez, le projet d'aménagement consiste à enlever l'épave du Benzène, qui joue un rôle de brise clapot depuis l'après-guerre, à consolider la digue ouest, à réaliser un tenon ouest et à réaménager le quai Ro-Ro. Au Sud, il était également prévu de créer une zone de mouillage (ZMEL) dans une extension du périmètre portuaire de 79 000 m<sup>2</sup>.

Le projet a été validé en 2019, après concertation publique, et la réalisation d'une étude hydro-sédimentaire a été faite sur demande de l'autorité environnementale.

En 2020, nous avons déposé des dossiers de demande de subventions auprès de la Région, et nous les avons obtenues du CRET.

Au mois d'août, le dossier de demande d'autorisation environnementale a été déposé. C'est compliqué, car l'autorité environnementale dépend du préfet de région, mais elle n'a pas été pourvue pendant trois ou quatre ans. De ce fait, tout projet ayant besoin de cette autorisation ne pouvait pas l'obtenir, faute de combattants.

Au mois de décembre, la DDTM a remis un avis défavorable au projet d'extension portuaire et a demandé des compléments d'études sur le volet paysage, ainsi que sur l'organisation de fouilles archéologiques préalables aux travaux.

Les retards sont pris – peut être légitimement – à cause d'exigences de l'administration, d'abord de l'autorité environnementale, puis de la DDTM, sur lesquelles nous ne pouvons pas nous défaire.

Au mois de janvier 2021, il a été décidé, avec la DDTM, de séparer la ZMEL du port, puisqu'ils ne voulaient pas les lier, pensant que la volonté consistait à augmenter la capacité portuaire. Or il existe des ZMEL à Port-Cros, et elles fonctionnent très bien. À présent, le Parc de Port-Cros réfléchit à les étendre sur Porquerolles, et nous voulons les étendre au Levant, car c'est l'avenir, afin d'éviter que des centaines, voire des milliers de bateaux se mettent parfois au bord des îles de façon sauvage. À Porquerolles, c'est absolument stupéfiant.

Nous sommes donc très favorables aux ZMEL. Le problème est que, lorsque nous en faisons, si l'on nous dit que nous voulons augmenter la capacité portuaire, c'est compliqué.

Ce dossier avance bien. Nous laisserons la ZMEL de côté, puisque les échanges reprennent entre la DDTM et la DREAL. Les travaux du port devraient avoir lieu en 2022-début 2023 et dureraient 6 à 12 mois, en espérant que les fouilles archéologiques ne viennent pas les retarder.

**Mme BURKI** : Monsieur le Maire, je vous remercie de nous donner ces explications, qui vont vers l'avenir, mais je souhaiterais compléter mon propos.

Entre 2009 et 2011, un projet ambitieux avait vu le jour sous la houlette du Département, probablement porté par le conseiller général en place, mais il semble perdu sous les méandres de l'administration.

Ce projet a-t-il été défendu comme il devait l'être ? Nous sommes tout de même en 2021, soit 10 ans après.

Bien sûr, il est passé à la Métropole, et il faut à peu près 20 M€ pour le réaliser. Or il semblerait qu'il ne soit pas réalisé dans son ensemble.

**M. LE MAIRE** : Non, le projet coûte près de 4 M€.

**Mme BURKI** : J'ai lu sur les documents de la Métropole que, dans son ensemble, avec les ZMEL, etc., il faut compter environ 20 M€.

**M. LE MAIRE** : Non, il s'agit d'un projet entre 3,6 et 4 M€ tout compris, ce qui est déjà beaucoup. 20 M€, c'est le coût du pôle d'échange multimodal.

**Mme BURKI** : S'il coûte moins cher, c'est parfait !

Il est évident que nous ne pourrions pas en faire un port tel que celui de Porquerolles, par exemple, mais ce n'est pas l'objet. Il faut sécuriser les mouillages, mais visiblement, ils le seront. Néanmoins, les travaux doivent se faire rapidement afin que les bateaux puissent accoster dans de bonnes conditions. Nous avons bien compris que nous sommes dans l'attente, mais la houle n'attendra pas 2022 pour faire à nouveau des dommages.

Ne serait-il pas judicieux de demander au préfet maritime...

**M. LE MAIRE** : Cela a déjà été fait.

**Mme BURKI** : Cela a été fait pour mettre les bateaux en sécurité, et non pour faire accoster les personnes une journée.

Le fait de mettre les bateaux en sécurité au Port Avis est une chose, mais ce ne sera jamais accepté par la Marine Nationale. En revanche, on pourrait aller les débarquer lors d'évènements tels que nous avons connus.

**M. LE MAIRE** : Excusez-moi, mais il vaut mieux ne pas naviguer ces jours-là.

**Mme BURKI** : Évidemment.

**M. LE MAIRE** : Un drame s'est produit. Une action forte est menée depuis quelques années – et pas avant – pour mettre en place une sécurisation du port, mais elle a été retardée à deux ou trois reprises, car les services de l'État sont très exigeants.

Pour le reste, les contacts que nous avons avec l'Armée sont toujours très sympathiques, mais pas nécessairement constructifs. Que ce soit pour l'eau, les déchets, l'assainissement ou le port, généralement, la réponse est identique.

Par ailleurs, il est important de noter que ce port relève désormais de la Métropole, et plus du Conseil départemental.

**Mme BURKI** : Nous avons bien compris que le port est métropolitain, mais le projet relevait du Département.

**M. ROUX** : Madame BURKI, vous avez tout à fait raison. À l'époque, nous avions un projet de 9 millions de francs qui avait été acté par le Conseil général.

Entre-temps, tous les ports du Conseil général sont passés à un syndicat. Toutefois, ce dernier ne pouvait pas prévoir des travaux, puisque le projet était attaqué par l'UDVN au Tribunal administratif, laquelle a perdu en 2012.

Ensuite, un transfert a été opéré à l'Agglomération, puis à la Métropole, qui est désormais en charge de ce dossier.

Le CRET a accordé 30 % de subvention à la mise en sécurité du port, sous réserve des fouilles archéologiques préalables. On ne peut pas faire un projet s'il existe une observation quelconque d'un tribunal qui peut le faire capoter.

**Mme BURKI** : Nous sommes d'accord, mais j'apprends qu'entre 2009 et 2011, nous étions toujours en francs !

**M. ROUX** : Non, le projet attaqué par l'UDVN datait de 2001, quand nous étions encore en francs.

**M. LE MAIRE** : Je suis d'accord avec vous sur le fait que c'est long. Néanmoins, il est vain de rechercher des responsabilités. On ne peut pas se demander qui était conseiller départemental ou général à telle ou telle époque, car vous voyez que l'on risque de glisser bêtement. En tout cas, nous faisons le maximum pour que cela aboutisse.

Néanmoins, permettez-moi de compléter ma réponse, notamment au profit de Monsieur CAPOULADE, puisque vous parlez justement de la continuité territoriale que nous devons à Port-Cros et au Levant.

Dans le cadre de la DSP, l'offre a été améliorée en basse saison, avec une rotation supplémentaire le mercredi qui permettra aux îliens de faire un aller-retour dans la journée, avec un créneau de 10 h à 14 h 45 sur le continent, offrant la possibilité d'avoir un rendez-vous médical ou autre. D'autre part, une rotation supplémentaire sera instaurée le samedi, ce qui permettra aux scolaires de revenir sur les îles dès ce jour-là, sachant qu'auparavant, ils revenaient le dimanche.

On me communique également – je ne sais pas si cela est lié à la DSP – qu'une réduction de 10 % des coûts de vidange des fosses septiques est accordée aux îliens.

En tout cas, nous sommes attentifs. Il est vrai qu'il est très compliqué de vivre sur une île, mais c'est également un privilège.

S'il n'y a pas d'autre question, je vous remercie. Nous nous reverrons au mois d'avril.

**(La séance est levée à 12 h 17.)**



VILLE D'HYÈRES  
LES PALMIERS